
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 juin 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Giovanni Rapan .

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme St phanie Watt.

AUTRES PR SENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - Analyse et contr le de gestion

Avant de d buter, la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en ce territoire non c d .

Mme Wong poursuit et indique qu'en m moire des victimes de la COVID-19, la Ville effectue la mise en berne des drapeaux sur tous les b timents de la Cit  administrative. Cette mise en berne sera effectivement mensuellement, jusqu'  nouvel ordre, tous les lundis du conseil municipal. Ce geste comm moratif sera accompagn  d'une minute de silence au d but de la s ance du conseil.

La pr sidente du conseil invite les membres   observer un moment de silence d di    la m moire des personnes d c d es et atteintes de la COVID-19.

Au chapitre des c l brations du mois de juin, la pr sidente du conseil souligne les dates suivantes : le 5 juin, la *Journ e mondiale de l'environnement*; le 20 juin, la *Journ e mondiale des r fugi s*; le 21 juin, la *Journ e nationale des peuples autochtones*; et le 24 juin, la *F te Nationale du Qu bec*.

La présidente du conseil mentionne également les anniversaires de naissance du mois de juin des membres du conseil, soient : M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Philippe Tomlinson, M. Aref Salem, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, Mme Sue Montgomery et M. Pierre Lessard-Blais.

Elle poursuit en indiquant qu'en raison de la tenue d'assemblées du conseil municipal par téléconférence, des règles particulières ont été ajustées afin de tenir compte des commentaires reçus au Bureau de la présidence après que la Commission de la présidence du conseil se soit penchée sur les points de procédures nécessitant des clarifications. Elle rappelle aux membres du conseil les points suivants :

- le vote à main levée qui est suspendu en raison de la situation actuelle, toutefois, le vote enregistré (vote nominal) est toujours une option viable; à cet effet, il est possible d'exprimer une dissidence, lorsque souhaité, en activant l'option « main levée » ou par le clavardage, en tenant compte du délai de cinq secondes dont disposent les membres du conseil et après le son de la cloche qui est activé avant chaque vote;
- lors de la période de questions du public, l'autorisation d'un maximum de trois questions sur le même sujet est maintenu avec comme nouveauté, la lecture des noms des personnes dont la question n'a pas été lue en séance en raison de ce principe. Toute les procédures pour acheminer des questions aux élus sont disponibles dans la section « organisme municipal » sur le site montreal.ca;
- le dépôt d'un document pour le conseil doit être effectué dans les délais prescrits, soit à plus tard à 10 h, la journée du conseil; un disque partagé a été mis à la disposition des élu.e.s afin de permettre la consultation des documents acheminés au greffe et ainsi faciliter leur accès.

La présidente du conseil présente aux membres du conseil quelques recommandations en matière de décorum virtuel, notamment les us et coutumes appliqués au conseil en matière de code vestimentaire, de propos tenus et de comportement. Elle demande d'une part, la fermeture de la caméra et du microphone en tout temps pour les élu.e.s qui ne prennent pas la parole afin de libérer la bande passante et améliorer la qualité visuelle de la webdiffusion; et d'autre part, l'utilisation de la fonction « main levée » lorsqu'une prise de parole est souhaitée. Elle encourage également les membres du conseil à utiliser des écouteurs avec micro intégré pour une acoustique plus claire.

En terminant, Mme Wong invite les membres du conseil à prendre connaissance des bonnes pratiques suggérées dans la correspondance qui leur a été transmise en amont afin de faciliter les travaux du conseil en webdiffusion. Elle souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

Avant que ne débute la période de questions des membres du conseil, la présidente, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa demande à la présidente du conseil de préciser les règles lors d'un vote enregistré, plus spécifiquement afin de s'assurer de la présence des membres du conseil à ce moment-là. La présidente du conseil confirme qu'elle fera sonner les cloches avant chaque vote enregistré, comme à l'habitude, et accordera également un délai aux membres du conseil pour leur permettre d'exprimer clairement leur position. De plus, elle rappelle que la procédure pour un vote enregistré lors d'une séance virtuelle demeure la même que pour une séance en salle du conseil, à savoir qu'au moment de l'appel des membres par le greffier, un élu qui ne s'exprime pas est considéré absent et son vote n'est pas enregistré sur l'article en question.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui questionne la pertinence de l'intervention du conseiller DeSousa en ne la définissant ni en question de privilège, ni en question de règlement. Il indique que les nouvelles procédures ont été clairement établies après discussions avec les leaders afin d'assurer le bon déroulement des travaux, dans l'état actuel des choses. La présidente du conseil clôt le débat et remercie le leader de la majorité pour son intervention.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques – rapport et recommandations (Rapport) / Quelles sont les actions qui seront mises de l'avant par l'Administration auprès de

		la direction du SPVM à la suite de ce Rapport / Réitère sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Circuit des voies actives et sécuritaires et Avis de préoccupation de l'ombudsman – Est-ce possible de reconsidérer le circuit en question à la lumière de l'Avis de l'ombudsman / Quelle est la marge de manœuvre de l'ombudsman dans ce dossier?
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Arrondissement de LaSalle – piste cyclable sur le boulevard LaSalle – Est-ce que le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) va reconsidérer sa décision concernant le financement des nouvelles mesures sanitaires à cet endroit? / Commentaires optimistes à la suite de la réponse de M. Caldwell
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie / Est-ce qu'il y aura d'autres révisions du projet d'aménagements sanitaires dans cet arrondissement? / Réitère sa question
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Profilage social et racial et rapport de l'Office de consultation publique de Montréal – Racisme et discriminations systémiques (Rapport) – En fonction des résultats de ce Rapport, est-ce l'Administration considère un changement à la direction du Service de police de la Ville de Montréal? / Réitère sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Arrondissement d'Outremont et projet de subventions de 50 000\$ aux OBNL / Comment la direction de l'arrondissement va-t-elle rectifier le projet de subventions sur le plan administratif?

La conseillère Rossi soulève une question de privilège en soulignant à la présidente du conseil que le conseiller Tomlinson a utilisé l'expression antiparlementaire « ce n'est pas vrai » lors de son intervention. La présidente du conseil a en effet noté l'utilisation de cette expression et demande au conseiller Tomlinson de se rétracter; ce dernier acquiesce.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Questionne une apparence de conflits d'intérêts dans certains projets
-------------------	---	---

À 13 h 42,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Rapport et recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques / Est-ce que l'Administration va mettre en place les recommandations / Est-ce qu'il y aura des cibles par rapport à la communauté racisée
-----------------	---	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelahq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Quel est l'échéancier de l'Administration pour l'implantation de caméras portatives au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Réitère sa question
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Port du masque obligatoire dans les autobus et le métro – Pourquoi l'Administration ne rend pas obligatoire le port du masque dans le transport en commun, et ce, le plus rapidement possible? / Réitère sa question

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 57.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 0553

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, au leader de la majorité, M. François Limoges, et au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Les leaders débattent notamment de l'absence d'un dossier décisionnel pour le rapport sur le racisme et les discriminations systémiques de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), dossier qui sera présenté à un prochain conseil, précise M. Limoges.

Un débat restreint s'engage.

Les leaders enchaînent concernant l'envoi de documents au Bureau de la présidence. La présidente clôt le débat en rappelant l'importance pour tous de respecter les règles en vigueur en ce qui a trait aux dates de clôture pour le dépôt de documents.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM20 0554

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2020 émis par le greffier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020.

Un débat s'engage.

À 14 h 20, la présidente du conseil demande aux membres du conseil de faire preuve de respect durant les débats même lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les décisions. Elle cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui présente des excuses à l'assemblée pour les propos tenus durant son intervention.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020.
-

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA20 10 138 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord - Pressant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de procéder au déploiement des caméras portatives et de tenir ses engagements en matière d'interpellations policières pour l'année 2020
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Éric Alan Caldwell

- Présentation – Budget 2020 de l'Agence de mobilité durable déposé à l'attention du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de M. Aref Salem;

Par M. Jean-François Parenteau

- Dépôt d'une réponse à la question du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, sur le dossier concernant l'entretien du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Dépôt d'une réponse à la question de la conseillère Christine Black sur le contrat à Services d'entretien Alphanet inc. pour le déploiement des brigades de propreté;

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse à la question de la conseillère Chantal Rossi sur la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence portant sur la rédaction épïcène.
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020.
-

CM20 0555

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle ainsi qu'à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le chef de l'opposition officielle et la leader de l'opposition officielle prennent à tour de rôle la parole pour demander si la procédure habituelle sera mise de l'avant, à savoir si l'étude du rapport est suspendue jusqu'à demain pour la tenue d'un comité plénier.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité confirme que l'étude de l'article 7.02 est effectivement suspendue, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 16 juin 2020, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée.

CM20 0556

Dépôt du bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1204060001

CM20 0557

Dépôt du bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1208247001

CM20 0558

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 »

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM20 0559

Dépôt du rapport de la Commissions permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la neuvième année d'activité (2019) : Rapport et recommandation »

Mme Karine Boivin-Roy, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commissions permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la neuvième année d'activité (2019) : Rapport et recommandation », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM20 0560

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) »

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 15 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de modifier la séquence d'inscription à l'ordre du jour des « Déclarations » afin d'étudier ces articles dans l'ordre suivant : 15.04, 15.02, 15.01 et 15.03, conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'Assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06.051).

La proposition est agréée.

CM20 0561**Déclaration pour la rénovation des habitations à loyer modique**

Attendu que l'accès à un logement abordable et adéquat est un besoin essentiel pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais;

Attendu que le maintien et la rénovation du parc de logement social et abordable est l'un des axes de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables de la Ville de Montréal;

Attendu que le logement social et abordable est primordial afin d'assurer une place pour toutes et tous ainsi qu'une métropole mixte et dynamique;

Attendu que l'Office municipal d'habitation gère plus de 20 000 logements HLM à Montréal, dans 839 immeubles;

Attendu que 55 % des immeubles HLM à Montréal ont été construits avant 1974;

Attendu que le logement social est une responsabilité partagée entre la municipalité et les autres paliers de gouvernement;

Attendu que les HLM sont financés à 90 % par les gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que le taux d'inoccupation à Montréal est sous la barre de 3 % depuis 2 années consécutives et que 23 000 ménages sont en attente d'un HLM à Montréal;

Attendu que près de 300 logements HLM sont actuellement vacants en raison de besoins importants en rénovation et du manque de financement des gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que l'habitation est au centre de la relance économique montréalaise et constitue un investissement gagnant pour notre économie et la population montréalaise;

Attendu que dans la présentation de son budget 2020, l'une des actions prioritaires de l'OMHM est de « Mettre en oeuvre tous les efforts requis pour soutenir la remise en état du parc de logements par : des démarches auprès des bailleurs de fonds afin d'augmenter les budgets de Remplacement, amélioration, modernisation (RAM) et les budgets de Régénération alloués à l'OMHM pour son parc de logements HLM (...) »;

Attendu que les logements des HLM pour personnes âgées sont pourvus de systèmes de climatisation ou de ventilation uniquement à la discrétion des résidentes et des résidents et que cela représente des charges additionnelles pour ces personnes à faible revenu;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive ses représentations auprès des autres paliers de gouvernement afin de démontrer les besoins en rénovation et en investissement dans les HLM de Montréal;
- 2- entame des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de rendre admissibles les travaux d'installation de systèmes de climatisation centrale dans les HLM aux programmes de financement;
- 3- accompagne l'Office municipal d'habitation et le gouvernement du Québec dans la recherche de solutions innovantes en financement afin de voir s'améliorer l'état du parc de logements HLM plus rapidement;
- 4- exige la mise à jour des systèmes électriques dans les immeubles rénovés afin d'accueillir les systèmes de climatisation, spécialement dans les immeubles pour âgés.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry décrit les raisons de maintenir le parc locatif montréalais à la hauteur des besoins de la population de la métropole. M. Beaudry insiste également sur le fait que le logement abordable doit être au cœur de nos préoccupations afin d'être une société résiliente. Puis, il fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

Mme Rossi indique qu'elle partage les préoccupations de l'Administration en matière de conditions de vie et de logement social abordable pour les Montréalaises et Montréalais. En conclusion, elle ajoute que les pouvoirs et les responsabilités de la Ville doivent servir à donner l'exemple.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Chantal Rossi pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM20 0562

Déclaration pour la Journée mondiale des réfugiés 2020

Attendu que le 20 juin 2020 aura lieu la Journée mondiale des réfugiés telle que décrétée par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que le 5 juin 2020 a marqué le premier anniversaire de l'adoption de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur de la Ville de Montréal, qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire sans égard pour son statut d'immigration;

Attendu qu'à travers l'axe « Ville responsable et engagée » de son plan Montréal inclusive 2018-2021 pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, dévoilé le 5 décembre 2018, la Ville de Montréal réaffirme sa volonté d'offrir un accès aux services municipaux sans discrimination et sans peur, de contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile, et à mettre en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou des actes criminels;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal soutient financièrement depuis plusieurs années des organismes communautaires favorisant l'accueil et le soutien à l'intégration des réfugiés, des migrants à statut précaire, incluant les demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal, à travers son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);

Attendu que la pandémie qui sévit actuellement a des effets sur l'ensemble de la population, en particulier sur les personnes à statut précaire d'immigration, notamment les demandeurs d'asile et les personnes sans statut légal;

Attendu que la pandémie accentue les défis auxquels sont confrontées les populations à statut précaire, qui sont surreprésentées dans divers secteurs d'emploi de première ligne, tels que les secteurs agroalimentaire, de soins de santé, et de sécurité;

Attendu que de nombreuses personnes à statut précaire ont contribué significativement aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Christine Black
Mme Mary Deros
Mme Giuliana Fumagalli
M. Francesco Miele
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse la contribution essentielle des populations à statut précaire qui, par leur présence sur le terrain en première ligne, sont au coeur de la réponse à la pandémie;
- 2- salue l'ouverture des gouvernements du Québec et du Canada d'évaluer les possibilités de régulariser les statuts des demandeurs d'asile œuvrant dans le réseau de la santé et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et appuie toute démarche allant dans ce sens;
- 3- se joigne à la Déclaration de solidarité #aveclesréfugiés de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) afin de souligner le rôle des villes en faveur de l'inclusion.

Un débat s'engage.

À 15 h 17, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Magda Popeanu et quitte la présidence du conseil par téléconférence; elle est remplacée par le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Mme Popeanu dresse un portrait succinct de plusieurs situations dans lesquelles se retrouvent les réfugiés, particulièrement ceux ayant un statut précaire sur le plan de l'immigration, comme par exemple les demandeurs d'asile, dont certains sont terriblement touchés par la COVID-19. Mme Popeanu nous demande de garder en mémoire le nom de M. Marcelin François et de le considérer comme un soldat dans ce combat sanitaire avec lequel nous sommes tous aux prises. Elle fait la lecture de la Déclaration.

À 15 h 25, le leader de la majorité, M. François Limoges, délègue temporairement le conseiller Marvin Rotrand comme président d'assemblée jusqu'à ce que les problèmes techniques de M. Bissonnet se résolvent.

Le conseiller Rotrand cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros expose un bref historique de l'arrivée de réfugiés au Québec. Elle met en lumière notamment l'imposante contribution de tous ces réfugiés à la société québécoise. Mme Deros conclut en insistant sur l'importance de reconnaître cet apport.

Le conseiller Rotrand remercie Mme Deros pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele va dans le sens de Mme Deros en soulignant la contribution incommensurable et le travail acharné des réfugiés pour combattre la COVID-19. Il rappelle également des pans de vie de plusieurs familles de réfugiés qui ont quitté amis et parents pour recommencer une nouvelle vie.

Le conseiller Rotrand remercie M. Miele pour son intervention.

À 15 h 35, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, reprend la présidence du conseil par téléconférence et remercie le conseiller Rotrand pour son soutien durant cet intervalle.

Le vice-président cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagali.

Mme Fumagali adresse un immense merci à tous les réfugiés et joint sa voix aux propos des autres conseillers et conseillères.

Le vice-président remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0563**Déclaration pour saluer la résilience de la population montréalaise pendant la crise de la COVID-19**

Attendu que Montréal a été durement frappée par la pandémie de la COVID-19;

Attendu que 26 412 personnes ont été infectées par la COVID-19 à Montréal et que 3 117 en sont décédées, en date du 10 juin 2020;

Attendu que la population montréalaise a dû composer, dès le 13 mars 2020, avec des mesures strictes de confinement;

Attendu que dès la mi-mars, les écoles, les services de garde, les institutions publiques de la Ville de Montréal, les commerces non essentiels, les institutions culturelles et les divers lieux de rassemblement (bars, cinémas, restaurants et salles de spectacle) ont tous été fermés afin de limiter la propagation de la COVID-19;

Attendu que la population montréalaise a rapidement adhéré aux mesures de santé publique mises en place et a fait preuve d'un grand sens des responsabilités, ce qui a effectivement permis d'aplanir la courbe;

Attendu que l'arrivée de la belle saison a fait du confinement un réel défi pour la population montréalaise, qui a malgré tout su trouver un juste équilibre entre les consignes de santé publique et la fréquentation des lieux publics extérieurs;

Attendu que la densité de la Ville de Montréal et ses particularités en matière de logement font de la métropole un cas unique au Québec;

Attendu que Montréal a posé de nombreux gestes pour atténuer les impacts de cette crise, notamment auprès des populations vulnérables, des commerçants et des gens d'affaires, des familles fréquentant les espaces publics de la Ville, et des usagers du transport en commun;

Attendu que l'Administration a mobilisé plusieurs partenaires pour soutenir une relance économique inclusive, et pour s'assurer que Montréal préserve tout son dynamisme;

Attendu que Montréal a mis sur pied un vaste circuit de Voies actives sécuritaires et de corridors sanitaires, afin de permettre à l'ensemble de la population montréalaise de se déplacer en toute sécurité;

Attendu que Montréal a travaillé de concert avec le gouvernement du Québec afin de mettre en oeuvre une stratégie massive de distribution de couvre-visage;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- salue la résilience de la population de Montréal au cours de la pandémie de la COVID-19;
- 2- remercie les Montréalaises et les Montréalais qui ont respecté, en grande majorité et de bonne foi, les consignes de santé publique et qui ont fait de la lutte à la COVID-19, leur lutte;
- 3- invite les Montréalaises et les Montréalais à maintenir leurs efforts, à adopter le port du couvre-visage, à continuer de respecter la distance recommandée par les autorités de santé publique entre eux et à se laver les mains régulièrement. Grâce à nos efforts collectifs, nous saurons traverser plus rapidement cette crise inédite.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole et met en valeur tous les aspects de la résilience de la population montréalaise, notamment en nommant plusieurs groupes de la communauté qui oeuvrent tous les jours à combattre la pandémie. Elle tient également à transmettre ses meilleures pensées à toutes les victimes et aux familles endeuillées. Puis, la mairesse de Montréal fait la lecture de la Déclaration.

À 15 h 42, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède respectivement la parole à Mme Mary Deros, Mme Christine Black, M. Lionel Perez et M. Marvin Rotrand.

La conseillère Mary Deros mentionne de nombreux cas de maltraitance durant cette situation difficile et insiste sur le fait que les choses doivent s'améliorer à cet effet. La conseillère Christine Black enchaîne et met en lumière les efforts innovants et inlassables des organismes communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord frappé de plein fouet durant la pandémie; sans eux, cela n'aurait pas été possible précise-t-elle et elle leur adresse de vifs remerciements.

À son tour, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, joint sa voix à celle de la mairesse et des conseillères Deros et Black. Il rappelle le fait que nous n'avons pas de repères et que nous avons su passer au travers de cette crise. Il salue les efforts de toutes les équipes; entre autres, celles du domaine de la santé et celles de la Ville de Montréal. Il insiste sur les consignes toujours en vigueur durant la période de déconfinement et l'importance de les respecter compte tenu de la fragilité de la situation.

Le conseiller Marvin Rotrand abonde dans le même sens que M. Perez à l'effet que la plus extrême prudence est de mise durant cette période de déconfinement. Il met en exergue les mesures préconisées par la Direction de la santé publique en cette matière.

La présidente du conseil remercie les conseillères Deros et Black, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et le conseiller Rotrand pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM20 0564

Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre

Attendu que l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que le 21 mars 1989, la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que le comité exécutif a adopté en mars 2018 les réponses aux 31 recommandations sur les profilages racial et social de la Commission conjointe, formée de la commission sur la sécurité publique et de la commission sur le développement social et la diversité montréalaise, tout en reconnaissant le problème et en rappelant que les profilages racial et social sont des formes de discrimination inacceptables qui appellent à des réponses appropriées ainsi qu'une vigilance constante de l'ensemble des services concernés, particulièrement ceux en position d'autorité;

Attendu qu'en réponse aux 31 recommandations de la Commission conjointe, la Ville de Montréal élabore un plan intégré de lutte contre les profilages racial et social regroupant l'ensemble de ses services, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et que le plan aura des indicateurs et des objectifs clairs et mesurables et sera suivi par une firme indépendante ainsi qu'un comité de partenaires externes;

Attendu que la Ville de Montréal, en collaboration avec des partenaires et organismes de la société civile, a mis en oeuvre un chantier de révision des règlements municipaux pouvant potentiellement induire du profilage racial et social, direct ou indirect;

Attendu qu'en 2018, le comité exécutif a demandé au SPVM de mesurer l'ampleur du phénomène des profilages social et racial et de mettre en place, dès l'année 2018, un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale représentative de la diversité montréalaise, notamment grâce au Programme d'accès à l'égalité en emploi, qui vise entre autres à assurer un processus d'embauche juste et équitable aux femmes, aux Autochtones, aux minorités visibles ou ethniques et aux personnes handicapées;

Attendu qu'en 2018, à la suite d'une forte mobilisation citoyenne en vertu du droit d'initiative, la Ville a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue de consultations permettant à la population de se faire entendre et de proposer des solutions novatrices, constructives et mobilisatrices autour d'enjeux liés au racisme et à la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, et que cette consultation a accueilli plus de 7000 participations;

Attendu que des milliers de personnes se sont mobilisées partout dans le monde, y compris à Montréal, pour dénoncer le décès tragique de George Floyd survenu à Minneapolis le 25 mai dernier, et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
Tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse le caractère systémique du racisme et de la discrimination;
- 2- affirme sa solidarité avec les citoyennes et citoyens qui dénoncent toutes formes de racisme et de discrimination, qu'elles soient directes, indirectes ou systémiques, et qu'elles peuvent avoir des conséquences préjudiciables pour les victimes et pour les relations au sein de la société;
- 3- dénonce fermement et sans équivoque le racisme et les discriminations systémiques et réaffirme son engagement à agir et à mettre en place les mesures nécessaires pour les combattre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, rappelle les hauts faits de la situation actuelle et quelques pans de notre histoire en ce qui concerne notamment les autochtones. En terminant, elle insiste sur l'importance de combattre et d'agir contre le racisme et les discriminations systémiques où que ce soit, lorsque cela se manifeste. La mairesse fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand expose toute la valeur associée à la mise en place future des recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) - Racisme et discriminations systémiques (Rapport). Il cite la recommandation 17 de ce Rapport afin d'illustrer la dimension de son propos : « La commission estime que le profilage racial et social sévit au sein du SPVM et qu'il constitue de la violence dirigée vers certains groupes racisés et vers les personnes autochtones ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros fait état des tristes événements qui ont cours dans l'actualité présentement. Elle met l'emphase sur la considération que nous devons porter à ces déplorables statistiques qui ne cessent de s'accroître lorsqu'il est question d'événements similaires. Pour conclure, elle mentionne qu'il est de notre devoir de montrer l'exemple, notamment en matière d'embauche à la Ville de Montréal.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillers Josué Corvil, Richard Deschamps et Abdelhaq Sari.

À tour de rôle, les conseillers Corvil, Deschamps et Sari s'indignent des récents événements. Ils sont unanimes quant à l'importance de mettre de l'avant les recommandations du Rapport de l'OCPM et joignent leurs voix à celle de la conseillère Deros afin que la Ville de Montréal puisse être un modèle en matière d'embauche. M. Sari en profite pour souligner l'influence positive qu'ont eu plusieurs personnes de son entourage à son endroit, et il les remercie.

La présidente du conseil remercie les trois conseillers Corvil, Deschamps et Sari pour leurs interventions et cède la parole respectivement à la conseillère Rosannie Filato, au chef de l'opposition officielle Lionel Perez et au conseiller Alan DeSousa.

Mme Filato précise quelques points dans l'élaboration de ce Rapport, notamment en ce qui a trait au contexte actuel et passé. Elle insiste sur la reconnaissance formelle de ce grave problème et souhaite la collaboration de tous afin de changer les mœurs et les comportements.

M. Perez enchaîne en faisant valoir l'apport exceptionnel du groupe de citoyens derrière le droit d'initiatives qui a mené à ce mandat à l'OCPM. Il ajoute qu'il y a un danger de banaliser les enjeux soulevés et souhaite également une action collective le plus rapidement possible en cette matière.

En conclusion, M. DeSousa nomme quelques-unes de ses expériences personnelles et professionnelles, entre autres, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Il joint sa voix aux autres membres du conseil pour des changements institutionnels majeurs visant une représentativité ethnique dans l'organisation.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Rosannie Filato, le chef de l'opposition officielle Lionel Perez et le conseiller Alan DeSousa pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 46, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0565

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat accordé à Xerox Canada Itée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 / Approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation, d'une durée de 12 mois, pour les services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat octroyé à la firme XEROX Canada ltée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 et d'approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1197684008
80.01 (20.01)

CM20 0566

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023, pour une somme maximale de 1 922 760,65 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour le service d'entretien (évolution et support) du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023, pour la somme maximale de 1 922 760,65 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 mars 2020;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438020
80.01 (20.02)

CM20 0567

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux années d'option - Dépense totale de 591 788,65 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres 20-17878 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 157,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17878;
- 2 - d'autoriser une dépense de 98 631,44 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157001
80.01 (20.03)

CM20 0568

Accorder un contrat de services Dr à Énergir, S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'injection dans son réseau gazier du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 3 965 686,73 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Énergir S.E.C., pour une durée minimale de 20 ans, pour la fourniture du service Dr pour l'injection, dans son réseau gazier, du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est, au tarif fixé au projet de contrat, soit pour une somme maximale de 2 643 791,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 321 895,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de provisions et de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense au plan triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'environnement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198555001
80.01 (20.04)

CM20 0569

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 \$), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 \$), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 \$) (CG16 0392) majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 \$ à 6 728 871,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 \$), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 \$), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 \$) (CG16 0392), majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 \$ à 6 728 871,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204132002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0570

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de trois ans plus deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 2 235 521,46 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18069 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 032 292,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18069 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 203 229,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438019
80.01 (20.06)

CM20 0571

Conclure une entente-cadre avec Nederman Canada Limited, fournisseur unique, pour les services d'entretien préventif, de réparations et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 577 724,71 \$, taxes, services additionnels et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 19 mai 2020, pour une somme maximale de 577 724,71 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser une dépense de 373 878,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de services additionnels et de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1190336002
80.01 (20.07)

CM20 0572

Autoriser une dépense additionnelle de 357 893,63 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929 avenue Jeanne-d'Arc, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 856 308,96 \$ à 5 214 202,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 293 632,62 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total de l'enveloppe des contingences de 760 671,73 \$ à 1 054 304,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 261,01 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences, majorant ainsi le montant total de l'enveloppe des incidences de 292 278,61 \$ à 356 539,62 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208009001
80.01 (20.08)

CM20 0573

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier numéro 5.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190257001
80.01 (20.09)

CM20 0574

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2^e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour la somme de 564 000 \$, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 28 août 2017, sous le numéro 23 332 132, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 639,5 mètres carrés, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2^e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 564 000 \$, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 28 août 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 332 132, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^e Caroline Djenandji, notaire, et Société en commandite Gilford, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à :
 - la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les matériaux accumulés ont été retirés et que le terrain est nivelé à la satisfaction du Service de l'habitation;
 - la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les travaux de décontamination et de remblaiement des sols ont été complétés conformément aux exigences de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198190013
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0575

Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG19 0133), l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068) et l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0058), sans aucun changement aux montants des contributions financières et paiements prévus, afin d'ajuster les modalités des projets et des services au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les addendas aux conventions initiales entre la Ville et les organismes suivants, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie :
 - l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025);
 - l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0133);
 - l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068);
 - l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0058);
- 2- d'imputer la dépense totale de 2 365 956,24 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200191004
80.01 (20.11)

CM20 0576

Accorder un soutien financier maximal de 975 000 \$ à l'organisme Conseil du sport de l'île de Montréal en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de contribuer au développement du sport régional et du sport de haut niveau à Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Conseil du sport de l'île de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau et du sport régional de l'île de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207898001
80.01 (20.12)

CM20 0577

Autoriser une dépense additionnelle de 3 768 869,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot #6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 \$ à 23 848 374,65 \$, taxes incluses / Augmenter le budget des incidences de 378 689 \$, taxes incluses, incluant un montant maximal de 116 377,89 \$, taxes incluses, afin d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour des travaux de déplacement de conduite de gaz existante

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le budget des contingences de 3 390 180,25 \$, taxes incluses, à des fins d'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot 6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc., (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 \$ à 23 848 374,65 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accepter l'estimation d'Énergir, fournisseur unique, et leur accorder un contrat de gré à gré pour les travaux de déplacement des conduites de gaz existantes, pour la somme maximale de 116 377,89 \$ taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 378 689 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences incluant le budget de 116 377,89 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir en vertu de l'entente;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207231033
80.01 (20.13)

CM20 0578

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 041 382,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329801;
- 2- d'autoriser une dépense de 608 276,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 247 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207231050
80.01 (20.14)

CM20 0579

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec sa Majesté la Reine Chef du Canada (Services publics et approvisionnement Canada) pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'entente de service à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de service, de gré à gré, par lequel le ministère de Services publics et Approvisionnement Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de service;
- 3 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205841001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 juin 2020 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme St phanie Watt.

AUTRES PR SENCES :

M  Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - Analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, d clare la s ance ouverte.

Pr alablement   la tenue de ce conseil exceptionnel   huis clos, la p riode de questions en ligne a  t  ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant la s ance, par le biais d'un formulaire sur le site Internet de la Ville.

1 - P riode de questions du public

La pr sidente du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

Avant d'entamer la p riode de questions du public, la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres du conseil que 74 questions ont  t  re ues et remercie les citoyennes et citoyens d'avoir particip . Elle poursuit et rappelle que selon les r gles, seulement trois questions traitant du m me sujet sont autoris es afin de diversifier les th matiques, permettant ainsi de r pondre   un plus grand nombre de questions diff rentes. Elle pr cise  galement qu'elle nommera le nom des citoyens dont la question n'est pas lue s ance tenante en raison de cette r gle.

La présidente du conseil fait la lecture de 39 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Pascale Moisan	M. Luc Rabouin (Mme Valérie Plante)	Une perspective de développement durable exige un réseau de transport actif en croissance. Dans cet esprit, pouvez-vous vous engager à protéger les voies cyclables déjà existantes et à assurer la création de nouvelles voies cyclables ? Comment allez-vous le faire ?
Mme Ketra Schmitt	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	In light of police violence against protestors, I appreciate your statements to the press that you will consider a discussion of defunding the police. Can you also commit to ending the use of tear gas against protestors? Thank you for your time and leadership.
M. Marcus Fraga	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Compte tenu du succès de Christophe Colomb qui a amélioré la sécurité des usagers, pourquoi ne pas pérenniser cette piste cyclable pour l'hiver ?
Mme Séver Le Page	Mme Valérie Plante	Bonjour, Je tiens juste à vous remercier d'avoir mis en place la nouvelle piste sur Christophe-Colomb, rue sur laquelle j'habite. En tant que mère de 5 enfants, piétonne, cycliste et automobiliste, cette piste unidirectionnelle est extra! Enfin un espace sécuritaire et assez large pour faire du vélo sans stress avec les enfants ou pour qu'ils en fassent seuls. Moins de stress pour les rares fois où on prend la voiture (car les vélos viennent d'une seule direction) et les voitures roulent moins vite. Les automobilistes peuvent en plus encore garer leurs voitures et il y en a moins puisque les places ne sont jamais pleines. On a fait des comptes voitures / vélos et la nouvelle piste est très appréciée, utilisée par des centaines de cyclistes sans arrêt. Bref, j'espère que cette piste sera pérenne et qu'elle fera des petits. Merci pour nous, nos enfants et pour une vision moderne des transports.
Mme Nadia Lemieux	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Considérant que la crise sanitaire a aggravé les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et que ses impacts se feront sentir pendant encore des mois; Considérant que les services d'hébergement en itinérance, autant pour femmes que pour hommes, sont en nombre insuffisant pour palier la demande, et ce, depuis bien avant la pandémie; Considérant que plusieurs personnes ne fréquentent pas ces ressources et qu'elles choisissent de s'abriter dans des tentes ou des campements au risque de voir le peu de biens qu'elles possèdent détruits ou confisqués; Considérant que les tentes sont gages de santé et de sécurité pour les personnes qui s'y installent, leur permettant de maintenir une certaine distanciation physique et de demeurer près de leur communauté et des ressources d'aide; Est-ce que la Ville de Montréal entend collaborer avec le milieu communautaire pour élaborer un cadre permettant la tolérance de ces abris extérieurs sur son territoire, au moins pour l'été 2020?

À 19 h 13, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, fait la lecture des noms de citoyens qui ont transmis une question sur une thématique déjà abordée trois fois durant cette période de questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Victoria Pesce	Mme Nathalie Goulet (Mme Rosannie Filato)	How will the City of Montreal actively recruit Concordia Students, graduates and anglophones from other colleges and universities such as Dawson College and McGill for jobs with the city? What concrete steps will the City ensure that there are jobs for Anglophone graduates from diverse racial and ethnic backgrounds?
M. Cristian Pietrantonio	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	À la lumière des manifestations récentes contre la violence policière, quelles actions concrètes la ville de Montréal entend-elle mettre en œuvre pour que les citoyens vulnérables se sentent en toute sécurité dans leur propre communauté?
Ms Catherine McGuire	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	How will the City move towards defunding the SPVM? The allocation of nearly 18% of the City's budget to a department that has shown itself to be violent, racist, and rarely held accountable is not acceptable to me, as a citizen of Montreal. I ask that the budget for the SPVM be decreased and those funds be reallocated to social programs that benefit all citizens, such as social housing, rehab programs, racial justice initiatives, libraries, parks, environmental programs etc.
Mme Kerlie Joint	Mme Valérie Plante	Vous reconnaissez qu'il y a du racisme systémique au Québec. Quelles sont les mesures concrètes que vous comptez prendre pour lutter contre ce problème qui empêche aux personnes racisées de bien s'intégrer dans la société Montréalaise !?
M. Klaus Scherübel	M. François William Croteau	Vous dites, M. Croteau, qu'« Il faut demeurer prudent quand il n'y a pas encore d'études qui démontrent que les antennes 4G et 5G sont nocives ou non sur les humains ». Votre réponse est très inquiétante pour les Montréalais en sachant que c'est maintenant publiquement connu qu'il y a des milliers de preuves de la science indépendante – non financée par les télécommunications - qui démontrent les effets biologiques nocifs des radiofréquences à des densités même beaucoup moins élevées que ce que les télécommunications sont en train d'installer à Montréal et sur son mobilier urbain. C'est d'autant plus inquiétant que vous avez déjà reçu de notre part une partie des ces études scientifiques. En avez-vous prise connaissance? Qu'attendez-vous de plus comme preuve pour commencer une réflexion réelle et sérieuse face à cette technologie aujourd'hui imposée aux citoyens?
Mme Martine Lévesque	M. Benoit Dorais (M. Éric Alan Caldwell)	De quelle façon la ville envisage de dédommager les résidents affectés par la perte d'espaces de stationnements causé par le projet du réseau express vélo (REV)? Merci
Mme Marie Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prévoit-on conserver les voies cyclables temporaires protégées à la rentrée pour protéger les enfants et les adolescents, compte tenu du fait que la circulation automobile sera importante puisque les gens vont éviter le transport en commun, et que les jeunes seront de retour à l'école et seront nombreux à se déplacer grâce au transport actif?
M. Isaiah Joyner	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	1: Do you have a policy that will ensure the fair representation of young English speaking students of diverse racial and ethnic backgrounds like myself, so that we will have the opportunity and the right to be appointed on municipal boards and commissions?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Isaiah Joyner	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	SUITE - 2: What is the procedure that you have or are going to take to ensure such representation given that the City of Montreal is bound by the Quebec mandatory employment equity law (known as Law 143)
M. Takfarinas Nait	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Vous avez tenue une promesse lors des portes fermées, tenues au Complexe Desjardins, sur le recrutement des immigrants et surtout vous avez dit que la ville de Montréal va donnée l'exemple? Depuis le mois de janvier, je suis qualifié pour le poste d'agent de bureau à la ville de Montréal (VDM-19-QUAL-792820), j'ai réussi les tests, j'ai réussi l'entrevue, j'ai signé et envoyé le questionnaire médical, malgré tout ça la ville ne m'a pas appelé pour travailler, plus, on me dit toujours que nous avons choisi un profil plus proche. quand est-ce que vous allez agir concrètement pour nous donner la chance. Takfarinas
Mme Alexandra Regalado	Mme Magda Popeanu	Bonjour Mme Popeanu, L'ensemble du programme de soutien aux festivals et aux événements culturels vise à consolider les efforts de promotion des festivals et des événements culturels qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Montréal afin de favoriser l'accessibilité au public montréalais et de développer le rayonnement de la métropole et de son image de marque. Ma question es la suivante: Quoi faire pour que notre organisation soit reconnu par la Ville? Merci Mme Popeanu.
M. Abdel Bouacem	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	When are the gyms opening up?
Mme Gabrielle Bertrand	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Je m'adresse à vous en mon nom (même si je sais que toute une communauté est du même avis que moi) pour d'abord vous remercier d'être allée de l'avant avec l'aménagement de voies cyclables sécuritaires et pour vous demander de rendre ces aménagements permanents (et non temporaires tel que prévu). Les gens s'adaptent. Regardez dans les rues à quel point le nombre de cyclistes urbains a augmenté. Certes, il y a des mécontents, mais ces derniers finiront par voir les bienfaits de ces changements. Pour ma part, je vois dans la (très faible) diminution des voies automobiles dans le but de concéder enfin UN PEU de place aux nombreux cyclistes une opportunité pour les petits commerces locaux de fleurir, un accroissement de la qualité de vie (diminution de la pollution carbonique, visuelle et sonore émise par les voitures) et une belle occasion d'apprendre à cohabiter de façon courtoise sur la route en "normalisant" et en légitimant le circuit cyclable de notre belle ville.
M. David Isabelle	M. Lionel Perez	Bonjour M. Perez, ma question à votre endroit est la suivante: pourquoi vous et votre formation politique condamnez en bloc les projets récents d'installations cyclistes et piétonnes? La période d'accalmie, souhaitons-la courte, que nous vivons présentement nous donne collectivement l'opportunité sans précédent de faire du essai-erreur urbanistique sans passer par le dédale des études de faisabilité, assez coûteuses et peu contraignantes. Il est convenant d'arrêter ce qui ne fonctionne pas et de garder ce qui est apprécié de la population en matière de transport actif. Mais pourquoi tout condamner en bloc?

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, fait la lecture de la question numéro 26 mais, avec l'accord du leader de la majorité, M. François Limoges, reporte sa réponse à une phase ultérieure, afin que le responsable du dossier pour l'Administration puisse y répondre.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Taharima Habib	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	What concrete actions will you be taking to address the voices of the people taking to the streets, imploring you to fight against systemic racism and how is it reflecting you role as city counsellors to serve the people you represent, these citizens, these people who "cannot breathe" because of police brutality, racial profiling, systemic biases?
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Mme Plante Le lendemain de votre élection vous prenez l'engagement solennel au nom de votre parti de respecter les conclusions des rapports de consultations publiques. A Outremont près de 2000 citoyens ont obtenu une consultation publique sur la circulation et le stationnement. Plusieurs interventions ont porté sur les nombreux dos d'ânes que l'arrondissement avait l'intention d'implanté, la plupart négatives. La recommandation principale du rapport est à l'effet qu'un moratoire partiel soit implanté sur l'application du Règlement sur le stationnement et la circulation et la création d'un comité consultatif Malgré la recommandation d'un moratoire, M. Tomlinson a implanté 47 dos d'ânes dans l'arrondissement et a voté un budget de 142 000\$ pour l'ajout de dos d'ânes supplémentaires le 1er juin dernier.

Avant de faire la lecture de la question numéro 30, la présidente du conseil revient sur la question numéro 26, ci-dessous. Puis, elle cède la parole au conseiller François William Croteau afin qu'il puisse y répondre.

Morgan Booth	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Does the City of Montreal refuse to fund a project to study the effect of excessive exposure to EMF and RF non ionizing radiation so as to help citizens who are presently exposed to 24 hour a day, 7 day a week, roof top cell phone tower RF and EMF emissions by at least providing the data that would justify municipal funds for retrofitting of apartments that are within 50 feet of the antenna infrastructure bases by funding the expenses of YShield Paint as well as other methods to mitigate the thermal radiation and magnetic field effects of harm to humans and domestic pets?
M. Irwin Rapaport	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Mayor Plante, The Saint Laurent Borough is full of vacant and semi-vacant commercial buildings that can easily be converted to house the proposed Hubert Reeves Eco-campus and plenty of huge parking lots, including the one at Place Vertu and the Spheretech complex where many new office buildings can be constructed. There is no legitimate reason to destroy any more wetlands , forests, and fields at the technoparc for development and we have lost so much already. The damage caused by the building of new roads, sidewalks, and drainage infrastructure and cutting down of 3,000 trees can be restored via their removal. Your administration has been stellar at protecting many wilderness areas and threatened biodiversity. Will you now commit to create a new nature park/wildlife refuge that covers all the remaining wilderness and restoring the areas that have been lost in the last six years, and declare an immediate and permanent moratorium on development and construction in the technoparc area?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	<p>Dans votre mot du Maire du 8 juin vous indiquiez que d'ici la fin de semaine les bassins d'eau seraient remplis. Au moment d'écrire ces lignes le dimanche 14, ceux du parc Beaubien, Outremont et Pratt ne l'étaient toujours pas. Une autre promesse non tenue.</p> <p>Cela s'ajoute à des terrains de tennis qui ont été les derniers à ouvrir et à l'état lamentable de la propreté dans l'arrondissement. La gestion des ordures et de la vermine continue de poser problème. Les saillies de trottoir et terre-pleins sont négligés.</p> <p>Du côté administratif on apprenait qu'une grave bévue avait été commise dans l'allocation du fond COVID.</p> <p>Clairement les choses ne tournent pas rond dans l'arrondissement et le rendu des services n'est pas à la hauteur des attentes des citoyens. Cela empire à chaque année depuis votre élection.</p> <p>Devant une telle situation, avez-vous toujours confiance dans la gestion administrative de l'arrondissement et ne devriez-vous pas envisager le remplacement de la directrice générale?</p>
Mme Margaret Ta	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>We have seen excellent measures taken by the city of Montreal to ensure enough green space, economic preservation, and procedures that enables everyone's safety during this pandemic. We are able to see how public transit being free is helpful to all people in Montreal, especially the homeless and low-income folks who happen to be a person of colour. How will the city of Montreal continue to balance social equality and community development to ensure that low-income folks are able to have the same opportunities as other citizens? For instance, can public transit remain free for the homeless folks or low-income essential workers?</p>
Rebecca Gekht	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	<p>Many Montrealers have been gathering to the streets protesting Police brutality including many notable cases within the SPVM. Police in militarized gear are attended these protest en mass and throwing tear gas at peaceful protesters in the middle of a pandemic that affects people's lungs. Can you with good conscience say that police are using the right tactics, that they are "protecting" your citizens here? The system has proven time and time again that the police act harshly on Black and Indigenous people more-so than others. How will plan on dealing with this, as clearly cases of excessive force in your own city keep popping up? Would you consider cutting funding to the SPVM and allocating these amounts towards other social programs? Also how are all these people who become police targets treated in when they are arrested especially in the context of COVID? Are they given proper PPE, are they allowed to shower? How are you ensuring that people don't die?</p>
Angela Brown	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	<p>Mon nom est Angela Brown et je vis à Montréal. Je suis une citoyenne bénévole pour le programme CSRM (capture-stérilisation-relâche-maintien) pour les chats errants depuis plusieurs années. Malgré tout le temps, l'argent et l'énergie consacrés par des bénévoles comme moi pour diminuer le nombre de chats dans nos rues, je constate que le nombre de chats augmente sans cesse d'année en année dans nos rues. Ce n'est pas tous les arr. qui participent à ce programme, et certains, pas toutes les années. La gestion de ce programme est à l'abandon à la SPCA de Mtl, faute de budget.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Angela Brown	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	SUITE - Les bénévoles comme moi n'ont absolument aucun soutien de personne, malgré notre investissement important en temps, énergie et argent pour faire fonctionner ce programme. Quand allez-vous respecter votre engagement de 2017 d'exiger que tous les arr. participent à ce programme? Sous-question: Quand allez-vous élaborer une stratégie globale pour rendre ce programme efficace et offrir du soutien à vos bénévoles?
Mme Michelle Daines	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	As ICLEI Global Ambassador for Local Biodiversity at the ICLEI World Congress 2018 in Montréal, you released the ICLEI Montréal Commitment and Strategic Vision. On page 10: RESILIENT DEVELOPMENT to anticipate, prevent, absorb and recover from shocks and stresses, in particular those brought about by rapid environmental, technological, social and demographic change, and to improve essential basic response structures and functions. "We will make resilience a core part of our municipal strategies and prepare for new risks and impacts taking into account the rights and needs of vulnerable sections of our society. " Why are refusing to help us review with the Federal Government the problem with the proximity of 32 antennas, amplifiers, GPS 5G and 4.5G Rogers cell phone towers within 15 feet of the heads of the dozens of 15th floor apartment tenants who are unable to sustain the continuous 24/7 exposure to non ionizing radiation? Our illnesses were reported to you for years now.
À 20 h 04,		
Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy		
appuyé par M. François Limoges		
de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal</i> (06-051).		
La proposition est agréée.		
M. Walter Ch-yan Tom	Mme Magda Popeanu	What is the City of Montreal's position on the new immigration changes to the PEQ program by the Quebec government taking effect as soon as June 27, 2020 that will exclude thousands of international students, especially those particularly from Asian, African, Latin American and even European countries from qualifying as permanent residents to Montreal and Quebec? How will the City of Montreal deal with the economic fallout and the damage to the reputation of Montreal International resulting from the flight of international students towards other Canadian provinces because of these changes ?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	António Guterres avertissait le monde en 2018 que si nous ne changeons pas de trajectoire d'ici 2020, nous risquons de rater le moment où nous pouvions encore éviter un changement climatique incontrôlable, avec des conséquences désastreuses pour les individus et tous les systèmes naturels qui nous soutiennent. Dans quelques mois nous serons en 2021 et les requins de la finance ne cessent de détruire le peu d'environnement viable restant sur Terre.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	SUITE - L'inaction des instances privées et publiques nous donne peu d'espoir d'éviter les risques d'effondrements environnementaux et sociétaux évoqués par le secrétaire général des Nations unies. Tout comme le racisme systémique, les dirigeants politiques attendent-ils que les victimes d'effondrements manifestent dans les rues de toutes les grandes villes du monde? L'effondrement systémique mondial et les requins de la finance.pdf https://drive.google.com/file/d/1LtoU1GCMubhNaQoD6qBH9Uf7laRyLnSh/view?usp=sharing
Mme Celine Forget	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Avec des mesures appropriées, les citoyens pourraient venir poser leurs questions directement au Conseil de Montréal ou des arrondissements et donc pouvoir poser une sous question. Présentement, la façon de faire est une bien pâle copie de la démocratie participative citoyenne. Ça éviterait de plus, comme il se fait à Outremont, que les questions lues ne soient pas intégralement conformes à la question écrite par les citoyens.
M. Bill Yarrow	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	As a Montrealer, as a senior, as a user of public transportation, why has the city refused to make masks mandatory on our public transit system? Supplies are now available through out our city. Your approach to date has been either cavalier or scientifically ill informed or both. How many of your councilors risk their lives taking the bus or metro without mandatory mask utilisation? Merci
M. Chris Bitsakis	M. Lionel Perez	lorsque la hausse du coût des contraventions de stationnement l'année dernière, votre parti a critiqué la hausse comme un affront aux conducteurs, malgré que l'amende est la moitié de celle pour voyager sans titre sur l'autobus. lorsque les frais des vignettes de stationnement ont été augmentés, vous étiez opposés, malgré que l'entretien annuel d'une seule espace de stationnement coûte 800 \$. lorsque les voies réservées aux autobus ont été discutées, vous avez suggéré d'autoriser des voitures dessus. lorsque le REV a été annoncé, cédant un parmi plusieurs voies pour le transport actif, vous l'avez critiqué. maintenant, avec la fermeture de certaines rues d'un quartier où seulement un quart des gens se rendent au travail par auto (recensement 2016), vous vous y opposez à nouveau. compte tenu du fort soutien électoral de ces politiques dans le plateau et le centre-ville, comment votre parti n'est-il pas simplement un groupe d'intérêt pour les conducteurs?
M. François R. Derbas Thibodeau	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Bonjour, je souhaite exprimer mon appui à l'égard des aménagements cyclables qui ont été mis en place récemment. J'habite au coin de Bellechasse où le REV est présentement en cours de mise en place, et la qualité de vie des citoyens du quartier, ainsi que la sécurité des cyclistes, s'en trouve déjà améliorées ! Merci. Pour la pérennité, le déploiement de telles infrastructures se poursuivra-t-il au rythme actuel ? Puisqu'une accélération des aménagements semble avoir pris place au cours des derniers mois. Je crois que cela serait souhaitable. Merci encore.

<u>Question de</u>	<u>Question de</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Séguin	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis trappeuse bénévole avec le programme CSRM (Capture-Sterilisation- Relâche-Maintien) afin de diminuer la surpopulation de chats errants, une grande nuisance à Montréal.</p> <p>La stérilisation des chats errants est un besoin urgent, besoin qui prend de l'ampleur malgré tous les efforts de centaines de bénévoles comme moi. Énormément de temps et argent personnels investis pour tenter de capturer, patiemment, à toutes les intempéries, ainsi que toute la gestion de prise en charge, soins vétérinaires, convalescence, hébergement, tout est mis en œuvre pour le bien-être animal.</p> <p>Malgré le budget accordé aux arrondissements, l'aide est loin d'être suffisante, et quelques arrondissements n'offrent plus le programme CSRM, ce besoin est criant et il doit être exigé dans tous les arrondissements.</p> <p>A quand votre projet d'investissement dans les services animaliers, tel que promis à vos élections de 2017? Il est impératif de contrer ce fléau, nous avons besoin de votre aide</p> <p>Merci</p>
Mme Kathryn Nicassio	Mme Magda Popeanu	<p>In the last three months, there have been many reported incidents of hate crimes and racist acts of violence directed at Asian Montrealers because of the association of the coronavirus with people of Chinese descent. Many of the people affected do not know what to do when they, or someone they know, falls victim to a hate crime. Unfortunately, based on our contacts with different Asian organizations in Montreal, no one from the City or the SPVM has reached out and met with Asian communities to address their concerns</p> <p>Can you tell members of the Asian community what the City of Montreal has done to combat and prevent racist violence committed against Asian Montrealers? And if so, what the City has done concretely to address the increase in hate crimes directed against such persons?</p>
M. François Hébert	M. Philippe Tomlinson	<p>Le Conseil d'Arrondissement d'Outremont a décidé de créer un Fonds COVID de 125 000 \$ pour venir en aide aux organismes et entreprises de l'Arrondissement, dont il a confié la gestion à la Directrice d'Arrondissement. Une subvention de 40 000 \$ à Centraide a aussi été puisée dans ces surplus.</p> <p>On lit dans le journal Métro que l'Arrondissement disposait d'un surplus budgétaire de 877 000 \$ au moment de la création de ces mesures. Elles totalisent donc environ 19 % des surplus budgétaires qui constituent un patrimoine accumulé à partir des taxes payées par les citoyens.</p> <p>Au moment de votre élection, à combien se chiffrait le surplus budgétaire de l'Arrondissement et sur quels critères repose l'allocation de ces sommes? Ce fonds a-t-il servi à financer votre Plan de stationnement ou d'autres mesures que vous avez mises en oeuvre, tels les dos-d'âne, les saillies, la piste cyclable, les corridors piétonniers ou la traverse surélevée pour piétons sur Lajoie ? Que reste-t-il de ce fonds?</p>
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier	<p>Mme Thuillier, ceci est un suivi de la question que je vous ai posé lors du dernier conseil de ville. Je vous avais alors interpellé à l'effet que Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement Projet Montréal à Outremont m'avais exclu de commentaire sur sa page Facebook officielle de conseillère.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier	SUITE - Vous m'aviez alors répondu que les directives de l'ombudsman ne s'appliquaient pas aux pages des élus qui, par conséquent, peuvent gérer leur page comme bon leur semble. Comment conciliez-vous votre position avec le code d'éthique des élus de la ville de Montréal article 30.1 qui interdit la discrimination sur la base des convictions politiques ?
M. Philippe Gravel	M. Philippe Tomlinson (M. Jean-François Parenteau)	M. Tomlinson On apprenait récemment que l'arrondissement allait remplacer les RAV 4 de la sécurité publique pas des Ford Explorer, un SUV dont la consommation d'essence est un désolant 13l/ 100 km. Je dois avouer être abasourdi par le choix d'un tel véhicule venant d'une administration qui se targue de vouloir prendre toutes ses décisions sous l'angle de l'urgence climatique. Cette incohérence s'ajoute au fait que les employés municipaux bénéficient toujours de stationnement gratuit. Alors que votre administration, sous prétexte de transition écologique, impose à ces citoyens une réforme du stationnement mal avisée, on assiste à un désolant: faites ce que je dis pas ce que je fais. M. Tomlinson, on n'a pas besoin de se payer un conseiller en environnement à 100 000\$ par année à même la taxe de stationnement que vous imposez à vos résidents, pour comprendre qu'il y avait des choix plus écologique à faire. Comment expliquez-vous ce nouveau manque de cohérence dans vos politiques?
M. Rony Thélémaque	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	Quand est-ce que la Ville Montreal mettra fin à la discrimination contre les hommes noirs haitiens?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la période de questions du public close à 20 h 33. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 19 personnes s'identifiant comme femmes, les 17 personnes s'identifiant comme hommes et les trois personnes s'identifiant comme autres.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy aimerait des clarifications quant aux questions abordant trois fois la même thématique. Elle prend pour exemple les questions abordant les pistes cyclables et elle se réfère à une situation passée concernant des inondations dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard.

La présidente du conseil donne des explications sur la thématique des pistes cyclables abordée lors de cette séance de manière spécifique et générale, et informe Mme Boivin-Roy qu'elle ne voit pas le lien avec les questions passées portant sur les inondations. Mme Wong prend également note du désaccord de Mme Boivin-Roy sur ce sujet.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui demande aux membres du conseil de faire preuve d'indulgence en raison de la situation difficile actuellement.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour ses commentaires et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges fait un point d'ordre et rappelle que les membres du conseil qui ne sont pas d'accord avec une décision de la présidence ont le choix de prendre acte de la décision ou d'entamer une contestation formelle.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele. Ce dernier est en partie en désaccord avec l'intervention de M. Limoges.

Mme Wong clôt le débat en soulignant l'importance d'entendre tous les points de vue à l'intérieur d'un débat respectueux de la part de tous les élu.e.s.

À 20 h 43, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20).

CM20 0580

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à La Société Vie, intégration, apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans - Dépense totale de 59 580 113 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin / Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 \$ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, pour un ajustement total de 54 901 665 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société VIA inc, pour la fourniture du service de traitement des matières recyclables au prix du contrat, soit pour une somme maximale de 59 580 113 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement des montants suivants et pour un ajustement total de 54 901 665 \$ taxes net;

2021	2022	2023	2024	2025
5 050 403 \$	5 143 012 \$	5 237 473 \$	5 333 823 \$	5 432 101 \$
2026	2027	2028	2029	2030
5 532 344 \$	5 634 592 \$	5 738 885 \$	5 845 263 \$	5 953 770 \$
- 4- autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ taxes net;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidence du conseil demande au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de retirer les mots « mauvaise foi » qu'il a utilisés lors de son intervention. Ce dernier acquiesce.

La présidence du conseil déclare l'article 80.01 (20.16), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Christine Black
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- Mme Andrée Hénault
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele
- M. Luis Miranda
- M. Lionel Perez
- M. Dominic Perri
- Mme Chantal Rossi
- M. Marvin Rotrand
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari

1207159002
80.01 (20.16)

CM20 0581

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau - Dépense totale de 15 811 200 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10346 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard De Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 960 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10346;
- 3- d'autoriser un montant de 1 944 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 907 200 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 04, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1206945002
80.01 (20.17)

CM20 0582

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 - Montant estimé de l'entente : 9 029 487,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17666 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- de conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17666;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidence du conseil demande au conseiller François William Croteau de retirer les mots « ce n'est pas réel » utilisés lors de son intervention. Le conseiller Croteau remplace ces mots par « ce n'était pas exact ».

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et soulève une question de privilège sur les propos tenus par le conseiller Croteau qui a utilisé le mot « déplorable » en réponse à ses questions. M. Sari demande que ce mot soit retiré.

La présidence du conseil invite le conseiller Croteau à remplacer le mot « déplorable ». Ce dernier acquiesce et le change par le mot « navrant ».

La présidence du conseil déclare l'article 80.01 (20.18), adopté à la majorité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1207684002
80.01 (20.18)

CM20 0583

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation « Au pied de la montagne (Montréal) » pour la propriété sise au 100-102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la modification de l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Au pied de la montagne » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, pour la propriété sise au 102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué du lot 1 443 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 837,8 mètres carrés, dont la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 3 600 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 630 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186037014
80.01 (20.19)

CM20 0584

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 420 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA de l'organisme Habitations communautaires LOGGIA

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 420 000 \$, pour la réalisation du projet Habitations communautaires LOGGIA, situé sur l'avenue Mont-Royal Est, à l'est de la rue Molson, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208370003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) et 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0585

Accorder un soutien d'une valeur totale de 4 125 000 \$ à ÉVÉNEMENTS GPCQM, dont un soutien en biens et services d'une valeur annuelle de 225 000 \$ pour la réalisation des éditions 2020 à 2022 du Grand Prix Cycliste de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien total de 4 125 000 \$ à Grands Prix Cycliste Québec Montréal, soit un soutien financier de 1 250 000 \$ en 2020, de 1 150 000 \$ en 2021 et de 1 050 000 \$ en 2022, et un soutien en biens et services annuel de 225 000 \$;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197898003
80.01 (20.21)

CM20 0586

Autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 \$, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont Itée (CG15 0163), appel d'offres public 12-12107, majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 \$ à 107 749 300,30 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 \$, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont Itée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 \$ à 107 749 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438018
80.01 (20.22)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0587

Décréter le renouvellement d'une réserve à des fins de parc sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques Ouest et à l'est du boulevard Cavendish

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter le renouvellement d'une réserve, à des fins de parc, sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques et à l'est du boulevard Cavendish;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205268001
80.01 (30.01)

CM20 0588

Autoriser le report au 1^{er} novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206665001
80.01 (30.02)

CM20 0589

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194124001
80.01 (30.03)

CM20 0590

Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de PPU des Faubourgs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de poursuivre les procédures d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée – Projet de PPU des Faubourgs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1200867004
80.01 (30.04)

À 21 h 32, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0591

Adoption - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190592001
80.01 (42.01)

CM20 0592

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843001
80.01 (42.02)

CM20 0593

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement ».
- 2 - de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

1207796007
80.01 (42.03)

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 16 juin 2020, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 juin 2020 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Philippe Tomlinson, Mme Stéphanie Watt et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

À la reprise des travaux, le conseil est présidé par le vice-président, M. Michel Bissonnet, qui invite l'assemblée à observer un moment de recueillement à la mémoire de M. Yvon Lamarre, ancien vice-président du conseil municipal sous l'administration du maire Jean-Drapeau, décédé le 2 juin dernier. Il poursuit en le remerciant pour son dévouement au service des Montréalaises et Montréalais et souhaite, au nom de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Après le moment de recueillement, le vice-président du conseil cède la parole à M. Benoit Dorais, président du comité exécutif, ainsi qu'aux conseillers Marvin Rotrand et Alan DeSousa. À tour de rôle, MM Dorais, Rotrand et DeSousa prennent la parole pour rendre un vibrant hommage à l'homme politique et au grand citoyen qu'était M. Lamarre. Ils rappellent ses nombreuses réalisations par le biais de sa fondation ou durant sa vie professionnelle, notamment en matière de logements sociaux. Ils terminent en vantant sa grande disponibilité à servir les causes qui ont fait avancer Montréal.

1 - Période de questions du public

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, appelle le point « Période de questions du public ».

Le vice-président du conseil fait la lecture de cinq des huit questions reçues de la part des citoyens et citoyennes via un formulaire en ligne et qui n'ont pas été traitées lors de la séance du lundi 15 juin 2020. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Christine Lapierre de Montréal citoyenne bénévole au programme CSRM (capture-stérilisation-relâche-maintien) pour chats errants depuis 5 ans. Malgré tout le temps, l'argent et l'énergie consacrés par des bénévoles comme moi pour diminuer le nombre de chats dans nos rues, je constate que le nombre de chats augmente sans cesse d'année en année dans nos rues. Ce n'est pas tous les arrondissements qui participent à ce programme, et certains, pas toutes les années. La gestion de ce programme est à l'abandon à la SPCA de Mtl, faute de budget. Les bénévoles comme moi n'ont absolument aucun soutien de personne, malgré notre investissement important en temps, énergie et argent pour faire fonctionner ce programme. Quand allez-vous respecter votre engagement de 2017 d'exiger que tous les arr. participent à ce programme? Sous- question: Quand allez-vous élaborer une stratégie globale pour rendre ce programme efficace et offrir du soutien à vos bénévoles?
Ms Sylvia Stewart	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Do you have any plans to increase oversight at Montreal mental health facilities, considering that there is a marked increase in mental health related diagnoses, and an exhausted staff who might be less tolerant and respectful? Thank you
Mme Ana Luisa Elgueta	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Après la pandémie les communautés de la diversité vivent énormément des défis et plus encore les personnes âgées. Avez-vous un plan d'action pour venir en aide aux personnes âgées de la diversité?
Mme Dina Hussein	M. Craig Sauvé	Il est nécessaire que la ville renforce les capacités et l'autonomisation des citoyennes dans les milieux défavorisés et à forte densité d'une population racisées. Repenser la mobilité dans le bas de Côte-des-Neiges est important dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. À titre de résidente du quartier de Côte-des-Neiges, je vous interpelle pour vous demander de réaliser un vrai travail pour améliorer l'autobus 160 barclay de la STM. Malgré mes plaintes auprès de la STM et mes courriels auprès des élu.es, depuis 5 ans, rien ne s'améliore. Si la Mairesse de la mobilité veut réellement améliorer les transports, est-il possible d'améliorer le sort des personnes vivant dans ces quartiers défavorisés? Je souhaite savoir si l'administration est prête à améliorer le cas de l'autobus 160 en demandant à la STM de vérifier s'il est possible d'ajouter un autobus de plus par heure?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Ximena Martinez	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les démarches qui ont été réalisées pour s'assurer de l'acceptabilité du projet de serres de AU/LAB au parc Frédéric-Back auprès de la communauté locale et quelles seront les retombées positives de ce projet sur la communauté (citoyen.ne.s et organismes de Saint-Michel) ? Et dans le futur, comment s'assurer que les projets tels que celui-ci puissent s'arrimer et ne pas faire concurrence aux projets développés par et pour la communauté ?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions du public close à 9 h 53. Il remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil, soit les cinq personnes s'identifiant comme femmes.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait que l'Administration impose le port du masque dans le transport en commun? / Réitère son souhait
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Stratégie de 12 000 nouveaux logements – Souhaite la mise à jour des données dans ce dossier / Est-ce que l'Administration peut fournir un état de la situation concernant la liste d'attente pour du logement social?
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques – rapport et recommandations (Rapport) – En fonction des résultats du Rapport, est-ce que l'Administration considère un changement à la direction du Service de police de la Ville de Montréal? / Est-ce que la population montréalaise sera consultée afin de contribuer aux solutions à mettre en place dans ce dossier?

À 10 h 11,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Racisme et discriminations systémiques – rapport et recommandations (Rapport) – Une des recommandations du Rapport est de désigner un responsable politique de ce dossier au comité exécutif, qui sera nommé à cette position clé? / Réitère sa question
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Budget 2020 – Est-ce que la mairesse fera des représentations auprès du gouvernement provincial en ce qui concerne de probables déficits budgétaires?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 18.

Le vice-président du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude du rapport 2019 de la vérificatrice générale.

Article 7.02 (suite) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 19, le mardi 16 juin 2020, le conseil reprend ses travaux sur ce rapport sous la présidence du vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport, les membres du conseil disposeront d'une durée de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 30 minutes;
- Ensemble Montréal – 20 minutes;
- Autres élu.e.s – 10 minutes.

La proposition est agréée.

À 10 h 20, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 21, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, à son collaborateur M. François Arbez et à sa collaboratrice Mme France Lessard. Elle invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 11 h 58, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le vice-président du conseil invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. La conseillère Barbe indique que le comité plénier a siégé durant 90 minutes, 11 membres ont pris la

parole pour un total de 26 questions; les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

À 12 h 04,

Après avoir déclaré l'article 7.02 déposé, décision qui clôt le débat sur l'article, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et demande au vice-président d'autoriser les membres du conseil à intervenir sur l'article 7.02, en dépit du fait qu'il a déjà statué du dépôt de l'article.

Après discussion avec le leader de la majorité, M. François Limoges, et avec son accord, le vice-président du conseil autorise la poursuite de l'étude de l'article 7.02.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité demande l'avis du vice-président du conseil sur un bruit incongru émis par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dans l'introduction de son intervention pour imager, selon sa perception, la performance de l'Administration dans certains dossiers d'après le rapport 2019 de la vérificatrice générale. Le vice-président du conseil remercie le leader de la majorité et invite le chef de l'opposition officielle à être prudent.

À 12 h 32, le vice-président du conseil suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 juin 2020 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Pierre Lessard-Blais.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Stéphanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux sous la présidence de Mme Cathy Wong.

Article 7.02 (suite et fin) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et demande si le geste du conseiller Craig Sauvé de « pointer du doigt » survenu durant son intervention est antiparlementaire et précise qu'elle n'a pas été élue sous la bannière du défunt parti Union Montréal. La présidente du conseil la remercie pour son intervention et précise que le geste de « pointer du doigt » n'était pas problématique. Elle demande toutefois au conseiller Sauvé de mettre en contexte ses propos concernant les élus du passé. Le conseiller Sauvé s'exécute à cet effet à la satisfaction de la présidente.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement demandant au conseiller Marvin Rotrand de s'adresser directement à la présidente du conseil lors de ses interventions et non aux conseillers à qui la question est adressée. La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour cette précision et cède la parole au conseiller Rotrand qui s'excuse pour son manquement au décorum et indique qu'il se conformera dorénavant au règlement en s'adressant à la présidente du conseil.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le conseiller Rotrand pour leurs interventions et cède la parole à la leader de l'opposition officielle.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et demande si le rapport de la vérificatrice générale sera transmis à la Commission sur les finances et l'administration pour étude. La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité qui confirme que le présent rapport est référé à la Commission sur les finances et l'administration pour analyse et recommandation, comme prévu au programme d'activités de la Commission.

07.02

À 13 h 51, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que la séance du conseil se poursuivra au-delà de 22 h, jusqu'à épuisement de l'ordre du jour, si cela s'avère nécessaire. En effet, il souligne que l'assemblée ne pourra pas poursuivre ses travaux jeudi matin en raison de la tenue d'une rencontre de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) déjà prévue au calendrier.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (50.01) à 80.01 (50.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0594

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une durée de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022;
- 2- d'autoriser une dépense de quatre cent trente-neuf mille deux cents dollars (439 200 \$) pour la période du prêt de service;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente de détachement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205326001
80.01 (50.01)

CM20 0595

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil d'agglomération soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203012001
80.01 (50.02)

CM20 0596

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, pour une période de trois ans, à compter du 30 septembre 2019;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente de détachement;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195326005
80.01 (50.03)

CM20 0597

Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, madame Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1200079001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0598

Accorder trois contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour les services de transport de la neige, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 3 004 866,57 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18055 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Déneigement Fontaine Gadbois inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de deux ans, les contrats pour des services de transport de la neige, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18055 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Montant, taxes incluses
Lot 1 : RDP-201-2022	940 977,69 \$
Lot 2 : RDP-202-2022	940 977,69 \$
Lot 3 : RDP-203-2022	1 122 871,19 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 125 202,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 375 608,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1204922004

CM20 0599

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans 10 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines - Dépense totale de 3 859 983,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447937 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0788;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans 10 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 652,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447937;
- 2- d'autoriser une dépense de 643 330,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1202968009

CM20 0600

Accorder un contrat à Bruneau Electrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse dans 25 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 599 621,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461711 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques de signalisation lumineuse dans 25 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 499 684,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461711;
- 2 - d'autoriser une dépense de 99 936,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1202968011

CM20 0601

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461715 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 545,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461715;
- 2 - d'autoriser une dépense de 301 109,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1202968015

CM20 0602

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon, entre la rue Sherbrooke et la rue Angus - Dépense totale de 5 904 410,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 336402 (8 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 18 945,05 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon, entre la rue Sherbrooke et la rue Angus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 669 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336402;
- 2 - d'autoriser une dépense de 604 280,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 630 130,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'autoriser un budget de revenus de 18 945,05 \$, taxes incluses (contrat entente : 17 222,77 \$ + contingences : 1 722,28 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1207231034

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0603

Autoriser une dépense additionnelle de 480 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et autoriser la réduction du montant des incidences de 615 827,97 \$ à 365 827,97 \$, soit une diminution de 250 000 \$, taxes incluses, et transférer ce montant au budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM18 1143) pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Michel, majorant ainsi le montant total du contrat de 20 527 598,96 \$ à 21 257 598,96 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 480 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et autoriser la réduction du montant des incidences de 615 827,97 \$ à 365 827,97 \$, soit une diminution de 250 000 \$, taxes incluses, et transférer ce montant au budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Michel (CM18 1143), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 527 598,96 \$ à 21 257 598,96 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208091001

CM20 0604

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Le Groupe Civitas inc. pour des services de surveillance de travaux, pour la somme maximale de 762 284,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1709 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour les services de surveillance de travaux;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Le Groupe Civitas inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 762 284,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1709;

- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1200649002

CM20 0605

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour la somme maximale de 774 686,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1707 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 774 686,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1707 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1200649004

CM20 0606

Entériner le projet d'avenant au protocole d'entente et un projet d'avenant au contrat avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles du Programme Revi-Sols

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant no.2 au protocole d'entente intervenu entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques et la Ville de Montréal établissant le report de la fin du programme Revi-Sols au 30 septembre 2021;

- 2- d'approuver le projet d'avenant no.2 au contrat intervenu entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques et la Ville de Montréal afin d'établir la date limite d'admissibilité des travaux relatifs au programme Revi-Sols dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles jusqu'au 31 décembre 2020;
- 3- de mandater le Service de l'environnement pour la gestion et la mise en oeuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1205886002

CM20 0607

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête au Conseil des arts de Montréal, à titre gratuit, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, des espaces à bureaux d'une superficie totale de 2 822,41 mètres carrés, situés dans l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est - Subvention immobilière est estimée à 8 050 642,20 \$ pour la durée totale du terme du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête au Conseil des arts de Montréal, à titre gratuit, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, des locaux situés dans l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 822,41 mètres carrés, à des fins culturelles, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de prêt de locaux;
- 2- la subvention immobilière est estimée à 8 050 642,20 \$, pour la durée totale du terme du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1195323001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0608

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2020, un local d'une superficie de 2 009 pieds carrés, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour un loyer total de 83 171,28 \$, excluant les taxes - Montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 67 500 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0803;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ex aequo pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2020, un local situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 83 171,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1204069001

CM20 0609

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2020, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 26 175,48 \$, excluant les taxes - Montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 72 700 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2020, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 26 175,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1204069006

CM20 0610

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2019, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés dans le Stade de soccer de Montréal, situé au 9235, avenue Papineau, Montréal, à des fins de services alimentaires, pour un revenu total de 23 424,66 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de modification de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2019, un espace dans le Stade de soccer de Montréal, situé au 9235, avenue Papineau, d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, à des fins de services alimentaires, pour un revenu total de 23 424,66 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1208682002

CM20 0611

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} août 2020, un local d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles, pour un loyer total de 50 845,92 \$, excluant les taxes - Montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 38 700 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0805;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2020, un local d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 50 845,92 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1204069007

CM20 0612

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie du terrain d'une superficie de 4 942 pieds carrés, située au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 24 374,52 \$ pour le terme, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour sa clientèle, une partie de terrain constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 942 pieds carrés, située au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 24 374,52 \$ pour le terme, plus les taxes applicables;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1200515003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0613

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en aménagement et ingénierie à Lemay CO inc. pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis, pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc - Dépense totale de 4 983 682,44 \$, taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-18091 (2 soum. 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lemay CO inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en aménagement et ingénierie pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 449 716,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18091;
- 3- d'autoriser une dépense de 444 971,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 88 994,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207736001

CM20 0614

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins - Dépense totale de 11 771 847,51 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 415710 (4 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 262 706,73 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 535 573 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415710;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 008 148,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 228 126,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 262 706,73 \$, taxes incluses (contrat entente : 238 824,30 \$ + contingences : 23 882,43 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207231039

CM20 0615

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 148 900,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458113 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 499 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458113;
- 3- d'autoriser une dépense de 549 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207231017

CM20 0616

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bucaro inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses intersections dans le secteur Beaumont de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 288 900,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 435011 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à diverses intersections dans le secteur Beaumont à Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 026 272,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 435011;
- 3- d'autoriser une dépense de 202 627,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207231037

CM20 0617

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 14 semaines - Dépense de 2 805 897,54 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447935 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 14 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 338 247,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447935;
- 3- d'autoriser une dépense de 467 649,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1202968008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0618

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la déconstruction du tunnel Champ-de-Mars, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 731 377 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460610 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Roxboro Excavation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du tunnel Champ-de-Mars, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 497,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460610;
- 3- d'autoriser une dépense de 791 024,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 666 855 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1207000003

CM20 0619

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 367 961,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458114 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 898 146,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458114;
- 3- d'autoriser une dépense de 389 814,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 80 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1207231015

CM20 0620

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 408 496,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6468 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 2 408 496,30 \$, pour des travaux d'aménagement d'accès à la Vague à Guy situés au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant les taxes, les contingences et les incidences;
- 3- d'accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., deuxième soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 968 372 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6468;
- 4- d'autoriser une dépense de 295 255,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 144 868,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1208782001

CM20 0621

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 351 001,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 447938 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0872;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 959 168,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447938;
- 3- d'autoriser une dépense de 391 833,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1202968010

CM20 0622

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario - Dépense totale de 3 745 996,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414330 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 124 587,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414330;
- 3 - d'autoriser une dépense de 312 458,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 308 950 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1207231048

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0623

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain (PRCPR-2020) - Dépense totale de 2 356 257,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 457520 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Papineau à la rue Saint-Germain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 049 324,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457520;
- 3- d'autoriser une dépense de 204 932,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 102 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207231044

CM20 0624

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 826 133,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458116 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 120 121 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458116;
- 3- d'autoriser une dépense de 612 012,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 94 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1207231046

CM20 0625

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 298 118 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461716 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 915 098,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461716;

- 3- d'autoriser une dépense de 383 019,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1202968016

CM20 0626

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats à Groupe IMOG inc., 9115-7885 Québec inc., 1101192 Canada inc., JMV Environnement inc., Sanexen Services Environnementaux inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., A. & O. Gendron inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période de trois ou quatre saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 73 381 324,67 \$, taxes, variation des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18054 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les contrats pour les services de déneigement clé en main, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18054 et au tableau de prix reçus;

Adjudicataires	Contrats	Montants avec IPC, avant variations de quantités et contingences (TTC)
Groupe IMOG inc.	AHU-102-2023	3 329 919,40 \$
	SLA-401-2023	2 501 537,00 \$
	SLA-402-2023	2 788 184,16 \$
9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature)	AHU-103-2023	3 496 171,27 \$
1107192 Canada inc. (Déneigement NA-SA)	ANJ-101-2023	3 032 182,97 \$
	RDP-102-2024	5 079 027,18 \$
JMV Environnement inc.	RDP-101-2024	5 609 628,33 \$
	RDP-103-2024	5 916 066,94 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	RDP-105-2024	5 957 063,80 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	RDP-106-2024	6 289 868,75 \$
	RDP-107-2024	5 453 873,36 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-104-2023	3 139 837,81 \$
A & O Gendron inc.	VSP-108-2023	3 808 187,75 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-109-2023	4 749 555,16 \$
TOTAL		61 151 103,89 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 057 555,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 9 172 665,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1207711005

CM20 0627

Accorder un contrat à Toromont CAT (Québec) pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral pour les activités de déblaiement, pour une durée de deux ans à raison de cinq mois par année, soit du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2022, sans option de renouvellement - Dépense totale de 680 451,48 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18084

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à TOROMONT CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées avec un chasse-neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 042,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18084;
- 2 - d'autoriser une dépense de 113 408,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208528005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0628

Exercer l'option de la première prolongation prévue pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits chimiques et d'accessoires pour piscines, dans le cadre des ententes-cadres accordées aux firmes Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860) et Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752) - Montant total estimé des ententes-cadres maintenu à 490 904,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques pour les piscines de la ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CE17 0860), maintenant le montant total de 325 903,12 \$, taxes incluses;
- 2 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'accessoires pour les piscines de la ville de Montréal, pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquam Spécialiste Aquatique inc. (CM17 0752), maintenant le montant total de 165 001,77 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1204338002

CM20 0629

Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré au delà de la limite d'appel d'offres public de 101 100 \$, pour la collecte et le transport des matières recyclables de l'arrondissement de Ville-Marie à l'entreprise JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), pour une période de 20 semaines, sans option de prolongation - Dépense totale de 681 792,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'utilisation d'une dérogation, accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite d'appel d'offres public de 101 100\$ à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une demande de prix conforme, pour l'exécution des travaux de collecte et de transport des matières recyclables de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix négocié pour la période s'échelonnant du 15 juin au 31 octobre 2020, pour une somme maximale de 681 792,41 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de contrat de services à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour soulever une question de privilège à la suite des propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele; plus précisément, il demande à M. Miele de s'abstenir de faire un procès d'intention lors de son intervention.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité, M. Limoges et statue que les propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, ne reflétaient pas de procès d'intention.

Un débat s'engage sur l'utilisation de certaines expressions antiparlementaires. Puis, la présidente invite les membres du conseil à poursuivre leurs travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1206717003

CM20 0630

Accorder un contrat à Zero Technologies LLC pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement - Dépense totale de 1 248 940,74 \$, taxes et variation de quantités de 15 % incluses - Appel d'offres public 20-18166 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Zero Technologie LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que de cartouches de recharges pour une période de 12 mois, avec une option de renouvellement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 035,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18166;
- 2- d'autoriser une dépense de 162 905,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1208696004

CM20 0631

Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 100 341,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458115 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Service d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 854 856,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458115;
- 2- d'autoriser une dépense de 185 485,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1207231026

CM20 0632

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 518 070,02 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 310102 (5 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux électriques en vue de la mise en œuvre du réseau électrique souterrain sur un tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour la somme maximale de 225 302,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0865;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 141 844,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310102;
- 2- d'autoriser une dépense de 594 146,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 782 079,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver le rapport d'étude d'avant projet et accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la mise en œuvre du réseau électrique souterrain et le démantèlement du réseau aérien existant, soit pour la somme maximale de 225 302,71 \$, taxes incluses;
- 5- de rembourser les frais encourus par Hydro-Québec en cas d'abandon du projet par la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1207231029

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 16, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

CM20 0633

Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 684 723,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458118 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 267 930,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458118;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 793,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 290 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1207231023

CM20 0634

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux d'aménagement et de voirie dans le dépôt à neige situé au 3000, boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 005 232,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 446010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0869;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de voirie dans le dépôt à neige situé au 3000, boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 302,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446010;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 930,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 49 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1207231041

CM20 0635

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux d'aménagement de surface de la rue Rioux et des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Secteur Griffintown - Dépense totale de 3 043 988,99 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 433311 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0871;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de la rue Rioux et des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Secteur Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 458 590,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433311;
- 2- d'autoriser une dépense de 289 091,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 296 307,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1207231035

CM20 0636

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 565 429,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458112 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 768 572,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458112;
- 2 - d'autoriser une dépense de 676 857,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1207231005

CM20 0637

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 8 072 000 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458111 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 220 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458111;
- 2- d'autoriser une dépense de 722 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 130 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1207231010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0638

Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 854 100 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458117 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0864;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 121 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458117;
- 2- d'autoriser une dépense de 612 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 121 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1207231036

CM20 0639

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc. pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal. Dépense totale de 1 291 041,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460010 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Aménagement De Sousa_4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 066 400,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460010;
- 2- d'autoriser une dépense de 106 640,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1207231043

CM20 0640

Accorder un contrat à Demix construction, une division de CRH Canada inc., pour les travaux de conduite d'eau potable, de voirie, d'électricité et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Jean-Talon, dans le cadre de l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 2) (PCPR 2020) - Dépense totale de 9 134 213,65 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456210 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0870;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Jean-Talon, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 329 776,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456210;
- 2- d'autoriser une dépense de 674 816,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 129 620 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

20.43 1207231042

CM20 0641

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise De_Sousa - 4042077 Canada inc., d'un montant de 3 682 867,70 \$, taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 603 584,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-2108 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à De Sousa_4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 3 682 867,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-2108;
- 2- d'autoriser des contingences d'un montant total de 552 430,16 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser des incidences d'un montant total de 368 286,77 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1200575005

CM20 0642

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 519 175,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4- d'autoriser la directrice de la mobilité à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal (Ville);
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 519 175,36 \$, taxes incluses, si la Ville décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;

6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 519 175,36 \$, taxes incluses;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1206745001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0643

Accorder un contrat de services professionnels à Sid Lee Architecture inc. pour les études d'avant-projet et programme fonctionnel et technique pour le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal, située au 5425, rue de Mentana, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 394 715,61 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18117 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sid Lee Architecture inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les études d'avant-projet et le programme fonctionnel et technique (option en service additionnel) pour le projet de réaménagement de la cour de services Le Plateau-Mont-Royal, située au 5425 rue de Mentana dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 929,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18117;
- 2- d'autoriser une dépense de 65 785,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1208831001

CM20 0644

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Architecture sans frontières Québec pour réaliser le projet de recherche appliquée « COVIDesign » qui comprend un guide d'aménagements commerciaux, des modélisations 3D et un webinaire à l'intention des commerçants montréalais et des professionnels de l'aménagement, pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 150 000 \$, toutes taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de la personne morale à but non lucratif Architecture sans frontières Québec pour réaliser le projet de recherche appliquée « COVIDesign » qui comprend un guide d'aménagements commerciaux, des modélisations 3D et un transfert de connaissances par webinaires;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1206202002

CM20 0645

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société de Gestion Place Chartier Itée, des locaux d'une superficie de 7 000 pieds carrés, situés au 512-514, 19^e Avenue, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, pour une dépense totale de 698 058,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Itée, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020, des locaux situés au 512-514, 19^e Avenue, d'une superficie de 7 000 pieds carrés, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs pour l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 502 600,99 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1205372002

CM20 0646

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Festival International de Jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41^e édition du Festival international de jazz de Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival International de Jazz de Montréal inc. pour soutenir la 41^e édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1206370002

CM20 0647

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 38^e édition du Festival Juste pour rire 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival Juste pour rire / Just For Laughs, pour soutenir la 38^e édition du Festival Juste pour rire 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1206370003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

CM20 0648

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ à Fierté Montréal pour l'organisation de la 14^e édition du festival Fierté Montréal 2020 et pour le projet de déménagement de son site extérieur en 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à Fierté Montréal pour l'organisation de la 14^e édition du festival Fierté Montréal 2020 et pour le projet de déménagement de son site extérieur en 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1206370005

CM20 0649

Accorder un soutien financier totalisant 630 000 \$ à TOHU, la Cité des arts du cirque, pour soutenir la 11^e édition du Festival Montréal Complètement Cirque 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 630 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 11^e édition du Festival Montréal Complètement CIRQUE 2020;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1201508001

CM20 0650

Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à Festival TransAmériques inc., pour soutenir la 14^e édition du Festival TransAmériques 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 14^e édition du Festival TransAmériques 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1208214005

CM20 0651

Résilier deux contrats d'une valeur totale de 579 977,21 \$ accordés à Neptune Security Services inc. (CM19 1106) pour des services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige - Appel d'offres public 19-17819

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier deux contrats d'une valeur totale de 579 977,21 \$ accordés à l'entreprise Neptune Security Services inc., approuvés par la résolution CM19 1106, pour des services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1207711008

CM20 0652

Accorder un contrat de gré à gré à Lyft Canada Inc. pour les services professionnels de mise à jour des composantes électroniques du système de vélo en libre service BIXI et de mise à niveau du progiciel d'exploitation afin d'assurer la compatibilité des nouveaux vélos à assistance électrique avec le système en place - Dépense totale de 322 502,58 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Lyft Canada Inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de services professionnels de mise à jour des composantes électroniques du système de vélo en libre-service BIXI et de mise à niveau du progiciel d'exploitation afin d'assurer la compatibilité des nouveaux vélos à assistance électrique avec le système en place, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 502,58 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 26 mai 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1204368006

CM20 0653

Approuver un projet de convention de service entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable pour l'année 2020 - Autoriser une dépense de 2 000 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'Agence selon les modalités prévues au projet de convention et autoriser l'affectation du montant de 2 000 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Agence de mobilité durable pour l'année 2020;

- 2- d'autoriser une dépense de 2 000 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, à l'Agence selon les modalités prévues à la convention;
- 3- d'autoriser l'affectation de 2 000 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1208480004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0654

Accepter, en partie, l'offre de services du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception, la coordination et la réalisation des travaux dans diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie (rue Parthenais, entre les rues Logan et Ontario, et rue Plessis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter, en partie, l'offre de services du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la rue Parthenais, entre les rues Logan et Ontario, et de la rue Plessis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201097003

CM20 0655

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Climat municipalités - Phase 2, dans le cadre du programme d'aide financière pour le « volet 2 - réalisation de projets pilotes » donnant le droit à une subvention évaluée à 215 000 \$ pour réaliser un projet pilote de géothermie non conventionnelle avec puits à colonne permanente (PCP) au Centre Père-Marquette, situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme Climat municipalités;

Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 2 - réalisation de projets pilotes;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0816;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à présenter une demande d'aide financière d'une valeur de 215 000 \$ dans le cadre du volet 2 - réalisation de projets pilotes;
- 2- d'autoriser la Directrice du SGPI à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation d'un projet pilote de géothermie non conventionnelle avec puits à colonne permanente (PCP) sur le site du Centre Père-Marquette dans le cadre du volet 2 - réalisation de projets pilotes.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1208516002

CM20 0656

Autoriser le virement budgétaire totalisant 41 000 \$, pour l'année 2020, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers la Division 311 et interventions rapides et prioritaires de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications et ce, à compter du 11 juillet 2020 - Ajuster la base budgétaire pour l'année 2021 et les années subséquentes de l'ordre de 86 300 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0819;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le virement budgétaire de 41 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Lachine vers la division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications;

- 2- d'autoriser, pour l'année 2021 et les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire de l'ordre de 86 300 \$ en provenance de l'arrondissement de Lachine vers la division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications. Le montant de l'ajustement de la base budgétaire sera ajusté dès que les instructions budgétaires pour la confection du budget 2021 seront connues.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1203012002

CM20 0657

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement aux intersections de la rue de Rouen avec la rue Jeanne-d'Arc et la rue Desjardins et à l'intersection à l'ouest du 5440 de la rue Sherbrooke Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement aux intersections de la rue de Rouen avec la rue Jeanne-d'Arc et la rue Desjardins et à l'intersection à l'ouest du 5440 de la rue Sherbrooke Est, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1201097014

CM20 0658

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une baie de virage à gauche, dans le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du 22551, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0927;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement d'une baie de virage à gauche, dans le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du 22551, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1201097013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0659

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements temporaires prévus, dans la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour les aménagements temporaires prévus sur la rue De la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1208858001

À 16 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande aux membres du conseil de respecter la consigne demandant la fermeture des micros en tout temps pour ceux qui ne sont pas autorisés à prendre la parole afin d'éviter tout bruit de fond et pour le bon déroulement de la séance.

CM20 0660

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination, la réalisation des travaux et le financement pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet lors du réaménagement du parc de l'Espoir, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception, la coordination, la réalisation des travaux et le financement pour la reconstruction de trottoirs et de nouvelles saillies à l'intersection Sud des rues Sainte-Catherine Est et Panet, lors du réaménagement du parc de l'Espoir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1201097010

CM20 0661

Abroger la résolution CM19 1214 adoptée au conseil municipal du 18 novembre 2019 / Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM19 1214 adoptée au conseil municipal du 18 novembre 2019;
- 2 - d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1201179010

CM20 0662

Poursuivre les procédures d'adoption des projets visés par les résolutions CM20 0312 et CM20 0182, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de modification des hauteurs et densités du village Shaughnessy et projet de PPU des Faubourgs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de poursuivre les procédures d'adoption des projets visés par les résolutions CM20 0312 et CM20 0182, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1200867003

CM20 0663

Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CM19 0951, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de modification du règlement no 16-082 (réduction de la hauteur de la tour 6 Square Children)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CM19 0951, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée, dans le cadre du Projet de modification du Règlement no 16-082 pour la réduction de la hauteur de la tour 6 Square Children.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1200867005

CM20 0664

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1200603001

CM20 0665

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208021004

CM20 0666

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1196014001

CM20 0667

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1201179009

CM20 0668

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1200498005

CM20 0669

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1203843008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0670

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0530;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0530;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0672;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1204815001

Règlement 20-027

CM20 0671

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0531;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0531;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 676 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1205186001

Règlement 20-028

CM20 0672

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0532;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0532;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1207682001

Règlement 20-029

CM20 0673

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051)

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0533;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0533;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du pouvoir de fermer et de vendre des ruelles du conseil de la ville au conseil de l'arrondissement de Lachine (05-051) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1204396002

Règlement 05-051-1

CM20 0674

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Adoption avec changements - Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0534;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales », des modifications ont été apportées au projet de règlement au niveau du deuxième alinéa de l'article 157 et de l'annexe B et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0668 et du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »;

2 - d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1195979001

*Règlement 02-002-35
Règlement 20-030*

CM20 0675

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0535;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2020 par sa résolution CM20 0535;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020, par sa résolution CE20 0738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 \$ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1200575002

Règlement 20-031

CM20 0676

Nommer le sentier Tetewaianón:ni lakoiánaka'weh, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « sentier Tetewaianón:ni lakoiánaka'weh » le sentier public situé entre le terrain du collège Mont-Saint-Louis et le cimetière du Sault-au-Récollet, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Camille-Paquet, dans l'axe de la rue Garnier, constitué du lot 2 736 244 et d'une partie du lot 2 500 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521008

CM20 0677

Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal des Montréalais en raison de la pandémie de la COVID-19

Attendu que la planète subit une crise de santé publique sans précédent à cause de la propagation de la COVID-19 et que la crise durera encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois, comme l'a annoncé le premier ministre François Legault;

Attendu que la pause décrétée par le premier ministre Legault a mis à l'arrêt jusqu'à 40 % de l'économie du Québec et 44 % des emplois;

Attendu que la grande région de Montréal est l'épicentre de la crise au Québec et que le déconfinement est plus tardif qu'ailleurs au Québec;

Attendu qu'en date du 8 mai, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 23 % des petites et moyennes entreprises sont toujours fermées et que 48 % ne sont ouvertes que partiellement en raison de la crise;

Attendu que selon un sondage du 8 mai, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) relève qu'encore 27 % des petites et moyennes entreprises ont comme préoccupation principale la fermeture définitive de leur commerce malgré les programmes d'aide gouvernementaux et qu'un grand nombre d'emploi est conséquemment en danger;

Attendu qu'en avril, le taux de chômage s'est élevé à 18,2 % dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal, soit une hausse de 13,4 % points de pourcentage depuis février;

Attendu qu'en date du 24 avril, le gouvernement fédéral avait reçu plus de 7 millions de demandes pour bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence et que certains des requérants sont des propriétaires qui peineront à payer leurs hypothèques et taxes foncières;

Attendu que selon le Mouvement des caisses Desjardins, en 2019, l'endettement des Québécois atteignait en moyenne 155 % de leur revenu disponible;

Attendu que selon le recensement de Statistique Canada datant de 2016, le nombre de ménages propriétaires de logements privés dans la Ville de Montréal était de 286 425 soit 36 % des ménages de la Ville de Montréal, et parmi eux, 61,1 % remboursent un prêt hypothécaire;

Attendu que les six grandes banques au Canada ont reçu près de 500 000 demandes de sursis ou de report de paiement hypothécaires;

Attendu que selon la FCEI, 70 % des propriétaires d'entreprises indépendantes pensent que les municipalités devraient reporter le paiement des taxes foncières;

Attendu que de nombreuses villes canadiennes ont reporté de plus d'un mois le paiement des taxes foncières telles que Toronto, Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Ottawa et Laval;

Attendu que le report du deuxième paiement de la taxe foncière du 1^{er} juin au 2 juillet 2020 annoncé par l'administration montréalaise pourrait être encore étendu afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle;

Attendu que le report d'un mois supplémentaire entraînerait pour la Ville une perte financière de 4 millions de dollars, selon les propos du président du comité exécutif lors du conseil municipal du 25 mai 2020;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

que la Ville de Montréal allège le fardeau fiscal des résidents et entreprises en reportant au 1^{er} septembre le deuxième versement des taxes foncières résidentielles et non-résidentielles pour l'année 2020.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. Le chef de l'opposition officielle met en contexte la motion et fait état de plusieurs éléments économiques liés à la COVID-19.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de reporter l'étude de la présente motion à l'assemblée du conseil municipal du mois d'août, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, et au conseiller Marvin Rotrand qui demandent des éclaircissements quant à l'interprétation de l'article 35 et du paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil demande au greffier de préciser l'interprétation des articles invoqués. Le greffier explique qu'effectivement les deux articles, 35 et 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne*, doivent être lus en combinaison. Il donne raison à la présidente quant à sa compréhension des articles et stipule, en terminant, que l'article 35 est clair à l'effet que « sur une motion présentée par le leader de la majorité, le conseil peut reporter un point à l'ordre du jour à l'assemblée régulière suivante du conseil. Cette motion peut faire l'objet d'un débat restreint ».

La présidente du conseil remercie le greffier pour la clarification.

Le débat restreint se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de privilège et demande que les articles 35 et 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) ne soient pas invoqués à chaque mois. La présidente du conseil ne reconnaît pas cette question de privilège.

Le débat se poursuit.

À la demande du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, la présidente du conseil réitère les explications du greffier, confirme le report de l'article 65.01 à l'assemblée du conseil municipal du mois d'août, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 17 h 38, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 juin 2020 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Stéphanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

À 19 h, la présidente du conseil souhaite la bienvenue à tous et à toutes et le conseil reprend ses travaux à l'article 65.02.

CM20 0678

Motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal de travailler à assouplir les règles entourant la vente d'alcool par les détenteurs de permis d'alcool

Attendu qu'en raison de la crise de la COVID-19, le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture des bars et des restaurants à compter du 15 mars 2020, et ce, pour une durée indéterminée;

Attendu que l'industrie des bars a été la première à suspendre ses activités et sera parmi les derniers secteurs à pouvoir recevoir à nouveau des clients;

Attendu que selon une enquête réalisée par la Chaire de tourisme Transat, le ministère du Tourisme et l'Alliance de l'industrie du tourisme du Québec, 59 % des restaurateurs, bars et café, considèrent que l'impact de la crise de la COVID-19 sur leurs affaires est « catastrophique »;

Attendu que selon la même enquête :

- 46 % des restaurants, bars et cafés accumulent des pertes financières s'élevant à 41 %;
- 43 % des restaurants, bars et cafés ont contracté un prêt en raison de la crise sanitaire;
- 27 % des restaurants, bars et cafés disent avoir besoin d'aide immédiatement et 47 % d'entre eux peuvent tenir encore de deux semaines à un mois;

Attendu que selon une enquête de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) réalisée entre le 6 et le 11 mai, 50 % des restaurants ont temporairement fermé leurs portes, 3 % ont fermé définitivement et 43 % sont ouverts pour la livraison ou les mets pour emporter;

Attendu qu'en avril dernier, la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec (CPBBTQ) estimait qu'entre 15 % et 25 % des établissements pourraient mettre la clé sous la porte si les activités ne reprennent pas prochainement;

Attendu que certains types de commerce titulaires de permis d'alcool ont des restrictions quant à la vente d'alcool et que les établissements qui possèdent un permis de bar ne peuvent pas vendre des boissons alcoolisées à emporter;

Attendu que les titulaires du permis de restaurants ne peuvent pas vendre ni livrer des boissons alcoolisées, et ce, sans la vente de nourriture;

Attendu que la Nouvelle association des bars du Québec (NABQ) a fait la demande au gouvernement provincial de permettre aux détenteurs d'un permis de bar et de restaurants la vente pour emporter et la livraison des boissons alcoolisées pour consommation à domicile;

Attendu que la Ville de Montréal a créé des espaces publics dans différents quartiers pouvant servir à étendre les lieux où la consommation d'alcool pourrait être permise;

Attendu que des villes comme Toronto, New York et Berlin ont accordé aux bars le droit de vendre de l'alcool auprès de leur clientèle à des fins de consommation à domicile;

Attendu que les villes de Trois-Rivières, Drummondville, Shawinigan, ainsi que les Chambres de commerce de Mékinac et de la MRC de Maskinongé ont demandé au gouvernement du Québec des modifications semblables;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Benoit Langevin

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de permettre, pendant la crise de la COVID, la vente pour emporter et la livraison d'alcool sans repas pour tout établissement possédant un permis d'alcool.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem fait un historique de la situation et remercie le conseiller Luc Rabouin pour sa collaboration dans l'élaboration d'une version amendée de la motion dont il fait la présentation.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Luc Rabouin

d'apporter un amendement à la motion sous étude en y ajoutant un « Attendu » entre le 2^e et le 3^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que même si une date de réouverture a été annoncée par le gouvernement du Québec pour les restaurants de la grande région montréalaise, les bars attendent toujours pour une mesure similaire »;

Le conseiller Pierre Lessard-Blais déclare son intérêt; il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin mentionne l'importance de cette motion pour l'industrie de la restauration et la vie nocturne montréalaise en général.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin et cède la parole au conseiller Aref Salem afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle demandant la tenue de consultations sur le « Circuit des voies actives sécuritaires »

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, après un débat sur la recevabilité de l'amendement proposé par l'Administration, retire l'article 65.03, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Article 65.04

Motion de l'opposition officielle pour la distribution de ventilateurs et autres mesures d'aide dans les HLM pour personnes âgées en vue des épisodes de canicule

La conseillère Chantal Rossi, après un débat sur la recevabilité de l'amendement proposé par l'Administration, retire l'article 65.04, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM20 0679

Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatique de plaques d'immatriculation par le Service de police de Montréal

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.05 travaillée en collaboration avec le conseiller Alex Norris, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) sont des systèmes ultras rapides munis de caméras contrôlées par ordinateur, généralement montées sur des panneaux de signalisation routière, des feux de circulation, des ponts qui enjambent les autoroutes, des remorques mobiles ou des voitures de patrouille. Ces LAPI enregistrent les numéros de toutes les plaques d'immatriculation qui entrent dans leur champ de vision ainsi que l'emplacement, la date et l'heure, et téléversent, dans un serveur central, ces données qui peuvent parfois comprendre des photographies des véhicules et, dans certains cas, de leurs conducteurs et de leurs passagers;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a déjà déclaré avoir équipé certaines de ses auto-patrouilles de LAPI afin de balayer les plaques d'immatriculation pour vérifier si les frais d'immatriculation des véhicules ont été payés;

Attendu que certaines personnes ignorent si le SPVM recueille aussi des données sur les plaques d'immatriculation à partir de caméras montées sur les feux de circulation ou installées à d'autres endroits sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation sont conçus pour prévenir les agents du SPVM lorsqu'ils détectent des plaques d'immatriculation qui n'ont pas été payées, mais qu'ils balayent les plaques de tous les véhicules qui circulent sur la rue, produisant ainsi une quantité phénoménale d'images et de données;

Attendu que certaines administrations utilisent les images et les données recueillies par les LAPI pour enquêter sur des crimes;

Attendu que les protocoles du SPVM sur la récolte, le stockage et l'utilisation des images et des données générées par les LAPI peuvent être inconnus des membres du Conseil municipal et d'une partie de la population;

Attendu que le bureau de l'auditeur de la Californie, aux États-Unis, a récemment effectué un audit qui a permis de déterminer que le service de police de la Ville de Los Angeles n'avait pas suffisamment protégé les renseignements personnels contenus dans les centaines de millions d'images recueillies par ses LAPI et que les dispositifs de protection visant à empêcher que ce service de police transmette des images et des données recueillies par des LAPI à d'autres administrations et à d'autres organismes fédéraux sont insuffisants;

Attendu que cet audit a permis de déterminer qu'à Los Angeles, la plupart des images recueillies par les LAPI n'ont aucun lien avec des enquêtes criminelles et que 99,9 % des 320 millions d'images enregistrées par le service de police de la Ville de Los Angeles représentaient, au moment où elles ont été prises par des LAPI, des véhicules qui ne se trouvaient pas sur la liste des véhicules impliqués dans des enquêtes criminelles;

Attendu que cet audit a également permis de déterminer qu'en Californie, 70 % des organismes d'application de la loi utilisent des LAPI et que des audits ont révélé qu'en plus du service de police de la Ville de Los Angeles, quatre de ces organismes protégeaient mal les renseignements personnels des citoyens dont la plaque d'immatriculation avait été balayée;

Attendu que dans d'autres états, des audits semblables ont révélé le même type de lacunes en matière de protection des renseignements personnels, y compris, dans certains cas, des entorses à la réglementation sur la commercialisation des données commises par les sociétés chargées de gérer les systèmes de LAPI;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Alex Norris

Et résolu :

- 1 - que la Commission de la sécurité publique soit mandatée pour étudier la technologie LAPI par le SPVM, les protocoles de récolte, stockage, utilisation et transmission des données que le SPVM recueille avec pour objectif de s'assurer de la rigueur des protocoles de la bonne utilisation des données et de la protection des données personnelles;
- 2 - que le Conseil municipal invite le SPVM à rendre publique son utilisation des systèmes de LAPI ainsi que le protocole qu'elle suit en ce qui concerne la récolte, le stockage, l'utilisation et la transmission des images et des données produites par les caméras de ses LAPI et à déposer les renseignements en question d'abord lors d'une séance de la Commission de la sécurité publique et ensuite lors d'une séance du conseil municipal, le tout d'ici le mois d'octobre 2020 si l'état d'urgence en cours et le calendrier de travail de la commission le permettent;
- 3 - que la Commission de la sécurité publique invite les différents services municipaux (Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, le Greffe, les Technologies de l'information, les Affaires juridiques, le Service de l'urbanisme et de la mobilité), ainsi que des experts du domaine à la conseiller pour l'élaboration de recommandations à la Ville en vue de l'élaboration d'une directive sur la protection de la vie privée et les libertés individuelles, en cohérence avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, afin d'assurer un usage responsable de toutes les technologies (LAPI) qui impliquent la captation et l'entreposage de données.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand informe les membres du conseil qu'il accepte la nouvelle version de la motion et il la présente sous plusieurs angles. Il renchérit en insistant sur l'importance de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole au conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris fait valoir notamment la complémentarité de cette motion pour la Commission de la sécurité publique.

La présidente du conseil remercie le conseiller Norris et cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, au conseiller Abdelhaq Sari et à la conseillère Rosannie Filato qui saluent, à tour de rôle, le travail du conseiller Rotrand, tout en apportant des précisions sur différents enjeux liés à cette motion.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il puisse exercer son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand, en droit de réplique, remercie l'Administration pour sa collaboration à la rédaction de cette nouvelle version.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM20 0680

Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal

Attendu que tous les résidents et tous les visiteurs de la Ville de Montréal jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 21 mars 1989, la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* en vertu de laquelle la Ville s'engage à « prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension » et qu'elle « demande à la population montréalaise d'appuyer ses efforts par une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 22 mars 2004, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* en vertu de laquelle elle s'engage à « prendre toutes les mesures en son pouvoir pour promouvoir le rapprochement interculturel, le dialogue des cultures et à favoriser une meilleure gestion de la diversité culturelle »;

Attendu que depuis février 2020, avec la propagation de la COVID-19 dans le monde et la déclaration de l'urgence sanitaire au Québec, les Montréalaises et Montréalais de diverses origines asiatiques ont été victimes d'actes d'agression, de harcèlement et d'insultes à caractère raciste et xénophobe dans les commerces, le transport en commun, les parcs et la rue, et ce, à cause de la stigmatisation du coronavirus comme étant « le virus chinois »;

Attendu que les diverses communautés asiatiques de Montréal telles les communautés d'origines cambodgienne, chinoise, coréenne, japonaise, philippine et vietnamienne, entre autres, constituent une force et une source d'enrichissement social, économique et culturel pour Montréal, le Québec et le Canada, et qu'elles doivent être protégées contre la haine, la discrimination et la violence;

Attendu que la haine, la violence et le racisme n'ont pas de place dans une ville aussi internationale, multiethnique et pluraliste que Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- dénonce à l'unanimité et vigoureusement, les actes de haine, de discrimination et de violence dirigés à l'endroit des Montréalaises et Montréalais de diverses origines asiatiques;
- 2- s'engage à assurer à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais de diverses origines asiatiques la sécurité et la protection effective contre la haine, la discrimination et la violence sur tout le territoire de la Ville de Montréal;

- 3- invite la population montréalaise à soutenir ses engagements envers les personnes de diverses origines asiatiques, par une attitude de coopération, d'ouverture, de solidarité et de respect de la dignité et des droits des personnes de toutes les origines.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente sa motion. Il dépose en appui à cette motion une lettre du Consulat général du Japon, ainsi qu'une copie d'un courriel de l'organisme Groupe d'entraide contre le racisme envers les asiatiques au Québec.

La présidente du conseil remercie M. Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

Mme Popeanu prend la parole et invite tous les membres du conseil à appuyer cette motion. Elle souligne également la contribution de plusieurs groupes travaillant à dénoncer ces actes ou à aider les victimes de racisme.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillères et conseillers Perez, DeSousa, Barbe, Montgomery, Deros, Beis et Fumagalli.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à M. Rotrand afin qu'il utilise son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand, en droit de réplique, remercie tous les membres du conseil d'appuyer sa motion.

Adopté à l'unanimité.

65.06

Avant de terminer la séance, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole pour remercier, au nom de toutes les communautés asiatiques, tous les membres du conseil pour leur appui et leurs interventions à cette motion. Elle informe les membres du conseil qu'elle quitte pour son congé de maternité, que cette séance du conseil est sa dernière à titre de présidente et remercie tous les membres du conseil pour leur soutien durant son mandat, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation des séances virtuelles durant la pandémie de la COVID-19, à savoir : le Service du greffe, avec un remerciement tout particulier au greffier et directeur, M^e Yves Saindon, pour sa disponibilité et le soutien exceptionnel de toute son équipe, les techniciens du son du Service du matériel roulant et des ateliers (MRA), les partenaires Point TV pour la réalisation de la webdiffusion, l'équipe de l'entretien ménager, l'équipe des technologies de l'information (TI) qui ont rendu possible, dans un délai assez court, la tenue des séances via une téléconférence, de même que le personnel du Bureau de la présidence et le vice-président du conseil pour leur contribution. Elle termine en souhaitant un bel été à toutes et à tous.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. Les leaders prennent à tour de rôle la parole pour remercier la présidente du conseil de son excellent travail, lui souhaiter un bon congé de maternité et la meilleure des chances dans cette nouvelle aventure qu'elle va entreprendre à titre de nouvelle maman.

À 20 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE